

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés



Date de Présentation : 25 juin 2013

Présidente : Marie-Françoise TRAVERS

Adresse Postale

B.P. 23
79403 SAINT-MAIXENT-L'ECOLE Cedex

Siège Social

R.D. 737 - Z.I. Verdeil
79800 SAINTE-EANNE

Tél : 05 49 05 37 10

Fax : 05 49 05 00 09

Mail : smc4@smc79.fr

Site Internet

www.smc79.fr

Rapport établi conformément à la loi n°95-101 du 2 février 1995, dite loi Barnier, et au décret d'application n°2000-404 du 11 mai 2000.

Rapport à la disposition du public à Sainte Eanne et sur le site www.smc79.fr



En vertu du décret n°2000-404 du 11 mai 2000, le président de l'établissement public de coopération intercommunale est tenu de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Présenté au comité syndical dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice, ce rapport fera l'objet d'une communication par le Président de chacune des communautés de communes membres du SMC du Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine à son conseil.

Cette disposition a pour objectif de renforcer la transparence et l'information dans la gestion des services publics locaux.

Le rapport est également mis à la disposition du public.

Sommaire

I. Présentation du SMC.....	4
I.1 – Composition de la collectivité.....	4
I.2 – Le fonctionnement administratif.....	5
II. Organisation du service public de collecte des déchets ménagers	6
II.1 – Organisation générale de collecte des déchets ménagers	6
II.2 – Caractéristiques des opérations de collecte assurées par le SMC.....	7
II.3 – Tonnages des flux de déchets collectés par le SMC.....	12
II.4 – Caractéristiques du réseau de déchetteries	13
II.5 – Evolution des tonnages collectés.....	14
II.6 – Synoptique des flux de déchets	17
III. Organisation du service de traitement des déchets.....	18
III.1 – Liste et mode d’exploitation des installations de traitement	18
III.2 – Localisation et capacité des installations de traitement.....	19
III.2.1 – Centre de tri mécano-biologique	19
III.2.2 –Installation de stockage des déchets non dangereux	20
III.2.3 – Unité de compostage des déchets verts.....	20
III.2.4 – Centre de tri.....	20
III.2.5 – Taux de valorisation	24
IV. Coût du service public.....	25
IV.1 – Mode de financement	25
IV.2 – Participation des collectivités adhérentes	26
(déchets ménagers – budget 2012)	26
IV.3 – Répartition budget dépenses 2012 par service	26
IV.4 – Dépenses de fonctionnement et leur financement	27
IV.5 – Investissements 2012	27
IV.6 – Analyse financière.....	28
V. Mesures et prévention	31
V.1 – Programme local de prévention des déchets.....	31
V.2 – Communication et sensibilisation du public	32
V.3 – Géolocalisation	33

Glossaire

Annexes

I. Présentation du SMC

Après la fusion en 1985 de deux syndicats, le SIVOM du Haut Val de Sèvre a modifié ses statuts en 1991 par arrêté préfectoral pour devenir le Syndicat Mixte à la Carte du Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine.

“Mixte”, car il accueille diverses structures : communautés de communes et communes.

“A la carte”, car chaque commune peut adhérer pour les seules compétences qui l'intéressent.

I.1 – Composition de la collectivité

En 2012, le Syndicat Mixte à la Carte du Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine (SMC) regroupe 6 communautés de communes :

-  Arc en Sèvre,
-  Espace Gâtine,
-  Haute Sèvre,
-  Pays Ménigoutais,
-  Pays Sud Gâtine,
-  Val de Sèvre,

Soit 53 communes au total, sur une superficie de 1 052 km².

Le SMC compte ainsi **21 187** foyers soit **49 303** habitants et **1 172** résidences secondaires, selon la déclaration des communes fin 2012.

Population municipale INSEE 2009 : 49 891.
Population municipale INSEE en vigueur au 1^{er} janvier 2012 : 51 723.



Figure 1 : Carte représentant les collectivités adhérentes au SMC

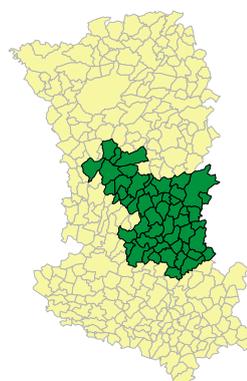


Figure 2 : Localisation du SMC en Deux-Sèvres

I.2 – Le fonctionnement administratif

- **Le comité syndical**

Le SMC est administré par une assemblée délibérante composée de 40 délégués des communes et des communautés de communes. Chaque collectivité adhérente pour une ou plusieurs compétences est représentée par deux délégués,

dont le nombre de voix est fonction du nombre d'habitants.

Présidée par Mme Marie-Françoise TRAVERS, assistée de 9 vice-présidents, le comité syndical se réunit 4 à 5 fois par an afin de délibérer des orientations générales et de voter les budgets.

- **Le bureau syndical**

Le bureau, élu par le comité, comprend la présidente et les 9 vice-présidents. Il se réunit environ une fois par mois et dispose d'une large

délégation de pouvoir afin de gérer les dossiers courants du syndicat.

- **L'organisation hiérarchique et fonctionnel des services**

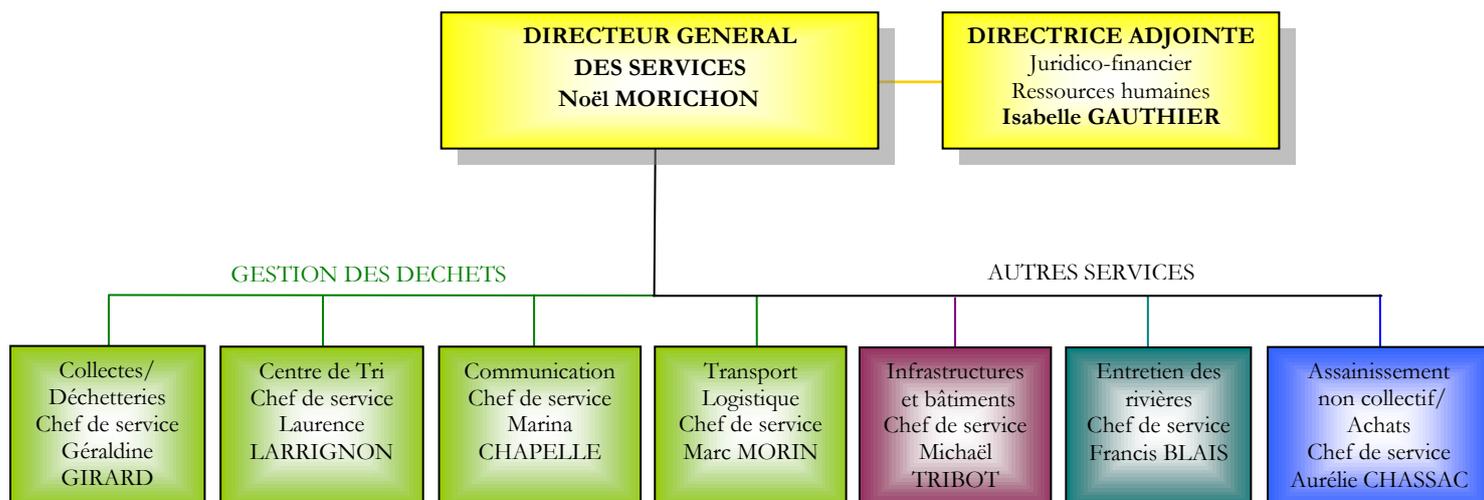


Figure 3 : Organigramme des services

Au total, le SMC compte 100 agents, au service des usagers.

La principale compétence du SMC est **la collecte et la valorisation des déchets**. Cela représente 80% de son activité.

II. Organisation du service public de collecte des déchets ménagers

La gestion des déchets par le SMC s'inscrit dans le cadre de la directive européenne (article 4 de la DIRECTIVE 2008/98/CE du 19 novembre 2008) visant à mettre en avant la prévention de la production des déchets.

La hiérarchie des déchets ci-après s'applique par ordre de priorité dans la législation et la politique en matière de prévention et de gestion des déchets:

- 1- prévention,
- 2- préparation en vue du réemploi,
- 3- recyclage,
- 4- autre valorisation, notamment valorisation énergétique,
- 5- élimination.

De plus, le Grenelle de l'environnement fixait l'objectif de 75% des emballages ménagers recyclés d'ici à 2012.

II.1 – Organisation générale de collecte des déchets ménagers

Le SMC assure la collecte des déchets en régie directe.

- **La collecte des ordures ménagères résiduelles OMR** se fait en porte à porte ou en point de regroupement en zone d'habitat concentré et en bacs collectifs pour les zones d'habitat diffus.
- **La collecte sélective des emballages ménagers** s'effectue de deux façons : en porte-à-porte ou en apport volontaire. Un réseau de bornes d'apport volontaire permet de collecter le verre, le papier et les emballages ménagers.
- **La collecte des encombrants** et des déchets assimilés est effectuée via un réseau de déchetteries. Un service payant de location et traitement peut être organisé sur demande (particuliers, professionnels, administrations...).
- **Les déchets non ménagers** (collectivités, artisans et commerçants) sont collectés par les services susvisés si les déchets sont assimilables à ceux des ménages. Un service financé par une redevance spéciale a été instauré pour faire participer les producteurs au coût d'élimination des déchets.
- **La collecte des DASRI** (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux) est effectuée auprès des professionnels de santé et des collectivités.

Tableau 1 : Modalités d'exercice de la compétence déchets du SMC

	Ordures ménagères résiduelles	verre	Journaux Magazines	Emballages	Centre de tri des emballages	Déchets apportés en déchetteries	Déchets soins	Déchets non ménagers	Cartons Non ménagers
Mode d'organisation	PàP Coll	AV	AV	PàP AV		Déchetterie	PàP	PàP Coll	PàP Déchetterie
	Coll : bac collectif		AV : apport volontaire						

II.2 – Caractéristiques des opérations de collecte assurées par le SMC

Tableau 2 : Mode de présentation et fréquence de collecte des déchets

Communes	Population concernée fin 2012 (hors résidences secondaires)	Bornes d'apport volontaire			Collecte sélective		Collecte OM	Déchetterie
		Verre	Emballages	Papiers	P à P	Fréquence	Mode	
Allonne	678	1	2	1		C1	Collectif	-
Augé	977	4	5	4		C1	Collectif	-
Avon	82	1	1	1		C1	Collectif	-
Azay-Le-Brûlé	1 808	3	4	3		C1	Individuel	Fermée Au 25/10/12
Azay-sur-Thouet	1 135	4	3	3		C1	Col. + Ind.	-
Beaulieu-sous-Parthenay	649	4	3	3		C1	Collectif	-
Bougon	175	1	1	1		C1	Collectif	-
Chantecorps	318	1	1	1		C1	Collectif	-
Cherveux	1 650	7	7	7		C1	Individuel	-
Clavé	342	1	1	1		C1	Collectif	-
Coutières	159	1	1	1		C1	Collectif	-
Exireuil	1 607	7	8	7		C1	Collectif	-
Exoudun	629	3	3	3		C1	Col. + Ind.	-
Fomperron	385	1	1	1		C1	Collectif	-
François	953	3	4	3		C1	Individuel	1
La Boissière-en-Gâtine	248	2	2	2		C1	Collectif	-
La Couarde	274	2	1	1		C1	Collectif	-
La Crèche	5 275	13	11	12	C1	C1	Individuel	1
La Mothe-Saint-Héray	1 659	9	6	6	C1	C1	Col. + Ind.	1
Le Retail	264	1	1	1		C1	Collectif	-
Les Forges	118	4	2	2		C1	Collectif	-
Les Groseillers	53	1	1	1		C1	Collectif	-
Mazières-en-Gâtine	1 011	5	6	4		C1	Collectif	Fermée Au 01/01/12
Ménigoute	776	2	4	3		C1	Collectif	1
Nanteuil	1 705	10	7	7		C1	Collectif	Fermée Au 25/10/12
Neuvy-Bouin	492	2	2	1		C1	Collectif	-
Pamproux	1 547	9	6	8	C1	C1	Collectif	1
Pouagne-Hérisson	377	2	2	2		C1	Collectif	-
Reffannes	345	3	3	3		C1	Collectif	Fermée Au 01/01/12
Romans	725	1	2	1		C1	Collectif	-
Saint-Aubin-Le-Cloud	1 708	8	6	5		C1	Collectif	1
Saint-Georges-de-Noisné	735	3	3	3		C1	Collectif	-
Saint-Germier	210	1	1	1		C1	Collectif	-
Saint-Lin	363	2	2	2		C1	Collectif	-
Saint-Maixent-l'Ecole (sans ENSOA)	5 874	14	11	11	C1	C1 - C2	Col. + Ind.	1
Saint-Marc-la-Lande	283	1	1	1		C1	Collectif	-
Saint-Martin-de-St-Maixent	1 107	3	3	3		C1	Collectif	-
Saint-Martin-du-Fouilloux	232	2	2	2		C1	Collectif	-

Communes	Population concernée fin 2012 (hors résidences secondaires)	Bornes d'apport volontaire			Collecte sélective		Collecte OM	Déchetterie
		Verre	Emballages	Papiers	P à P	Fréquence	Mode	
Saint-Pardoux	1 463	4	4	2		C1	Collectif	1
Sainte-Eanne	648	3	2	2		C1	Collectif	-
Sainte-Néomaye	1 267	3	3	2		C1	Individuel	1
Saivres	1 402	6	7	6		C1	Collectif	Fermée Au 25/10/12
Salles	345	1	1	1		C1	Collectif	-
Secondigny	1 719	8	10	6		C1	Col. + Ind.	1
Soudan	422	2	2	2		C1	Collectif	-
Soutiers	256	3	3	3		C1	Collectif	-
Souviigné	893	7	6	6		C1	Collectif	-
Vasles	1 582	10	9	8		C1	Collectif	1
Vausseroux	346	1	1	1		C1	Collectif	-
Vautebis	124	1	1	1		C1	Collectif	-
Vernoux-en-Gâtine	589	5	4	2		C1	Collectif	-
Verruyes	915	4	4	2		C1	Collectif	1
Vouhé	404	3	3	3		C1	Collectif	-
Total	49 303	206	193	173		-	-	17

C1 : une collecte hebdomadaire C2 : deux collectes hebdomadaires

Collecte des ordures ménagères

- **Gestion des contenants** : le SMC a en charge la fourniture des contenants de collecte aux usagers
 - Bacs verts individuels ou collectifs (de 120 l à 3 200 l)
 - Sacs noirs de 50 l pour le centre de St-Maixent-l'Ecole
- **Modes et fréquences** : 4 modes de collecte sont réalisés sur le secteur du SMC
 - 61,9% des foyers sont en collecte hebdomadaire en bac collectif
 - 32,9% sont en collecte hebdomadaire en bac individuel
 - 2,1% sont en collecte bihebdomadaire en bac collectif
 - 3,1% sont en collecte bihebdomadaire en bac individuel.
- **Horaires** : Collecte du matin (4h-12h45) sur 4 jours
- **Circuits** : en moyenne 150 km, variant de 50 à 200 km selon les circuits



Figure 4 : Collecte des OM

Collecte OMR
11 053 tonnes

Collecte sélective

Il s'agit de la collecte des déchets recyclables que l'utilisateur a triés et mis dans des poubelles spécifiques.

Concernant les emballages, seuls les bouteilles et les flacons plastiques, les boîtes métalliques, les cartonnettes, et les briques alimentaires sont acceptés et recyclés.

La collecte sélective est majoritairement réalisée en points d'apport volontaire, selon trois flux : verre, papiers, emballages. Une liste de localisation des bornes d'apports volontaires est présentée en annexe.

Seules 4 communes disposent, en plus, d'une collecte en porte-à-porte des emballages ménagers :

- Les habitants de Saint-Maixent-l'École sont dotés de bacs bleus de 140 litres en périphérie dans les quartiers pavillonnaires et de cagettes jaunes en centre ville.
- Le centre de la Crèche est collecté en bac individuel bleu.



Figure 5 : Bornes d'apport volontaire



Figure 6 : Bac bleu – Cagette jaune

Collecte sélective
3 651 tonnes

Collecte des déchets des professionnels

Des déchets non ménagers peuvent être collectés en même temps que les déchets des ménages (collecte en porte à porte ou déchetteries) s'ils sont assimilables en quantité et en qualité.

Un recensement de la production a été réalisé et est actualisé chaque année pour la mise en place de la redevance applicable aux activités économiques.

La collecte en porte à porte des administrations, des commerçants et artisans est estimée à **2 410 tonnes par an**. (Volume * densité 0,10).

Une collecte spécifique des cartons issus de l'activité des artisans-commerçants est mise en place. Cette collecte s'effectue en vrac ou en bacs. Elle concerne les communes de Saint-Maixent-l'École, La Crèche, Azay-le-Brûlé et La Mothe-Saint-Héray. **86 tonnes** de cartons ont ainsi été collectées en 2012.

La collecte des déchets d'activités de soins à risques infectieux

Le SMC s'est associé au CDPS (Centre Départemental des Professions de Santé), pour mettre en place le service de collecte des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) dès 1996.

Le CDPS informe les professionnels de l'existence du service et de la mise en recouvrement des factures.

Le SMC se charge de la fourniture des emballages identifiés par code barre, de la collecte chez les professionnels et du transport vers le centre d'élimination agréé : l'usine d'incinération ALCEA (anciennement VALORENA) à Nantes.

La collecte des déchets de soins en milieu diffus pour les « piquants, coupants, tranchants et mous » fait l'objet d'une convention avec chaque praticien (médecin, infirmier, dentiste, vétérinaire, ...).

La prestation comprend :

- la fourniture des boîtes hermétiques,
- l'enlèvement et le stockage réglementaire des boîtes,
- l'évacuation et le traitement vers une filière agréée.

282 professionnels de la santé, dont 125 pharmacies du département des Deux-Sèvres, ont un contrat avec le SMC pour la collecte des DASRI.

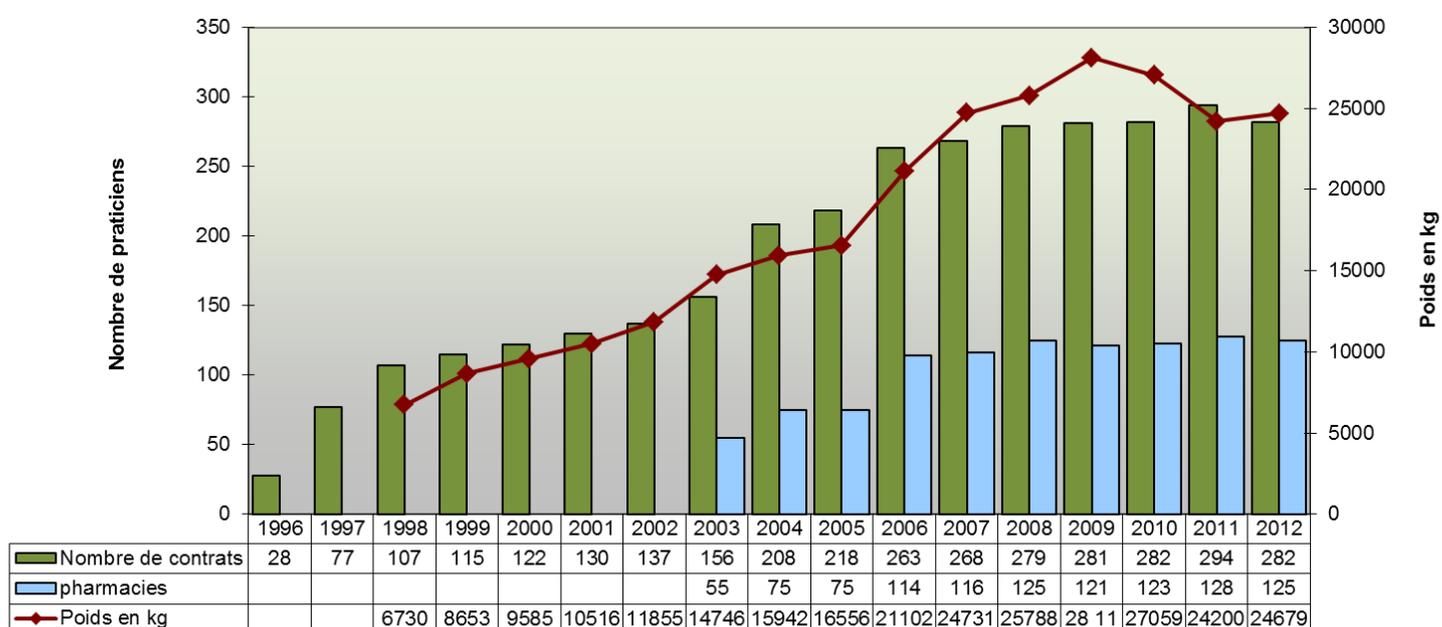


Figure 7 : Evolution du service de collecte des DASRI

De plus, le SMC met à disposition des pharmacies qui le souhaitent, des boîtes pour les patients s'auto-soignant, le SMC prenant en charge la collecte et le coût d'élimination de ces déchets.



Figure 8 : Boîtes pour la collecte des DASRI

Les moyens matériels

Le Syndicat Mixte à la Carte assure en régie l'ensemble des prestations liées à la gestion des déchets (collecte - tri - transport). Pour cela le SMC dispose d'un parc de véhicules.

- **Collecte des ordures ménagères**

8 bennes à ordures ménagères (BOM), dont 2 à chargement latéral



Figure 9 : Benne à chargement latéral

La benne à chargement latéral : Ce matériel innovant est conçu pour permettre la prise et le basculement, de façon entièrement automatique de bacs de plus grande capacité (bacs de 660 à 3200 litres).

L'objectif est de permettre une réduction des coûts de collecte : 1 chauffeur au lieu de 3 personnes (même temps de collecte), d'adapter la collecte au territoire (bacs collectifs en milieu rural), ainsi que de faire face à l'évolution des normes de sécurité : pas de ripeurs à l'arrière du camion.

- **Collecte sélective**

2 tracteurs routiers

2 semi-remorques (1 pour le verre, 1 pour l'emballage ou le papier)

1 benne sélective

- **Centre de tri**

2 télescopiques

- **Déchetteries**

5 porteurs

3 remorques

1 porteur carrossé fourgon

- **Collecte des déchets médicaux**

1 véhicule utilitaire

- **Containet (lavage des bacs)**

1 véhicule utilitaire

- **Atelier de mécanique**

1 véhicule utilitaire

- **Autres**

1 master (distribution de bacs)

1 trafic (déchetterie)

1 nacelle

1 semi à fond mouvant

1 porte-char

1 pelle industrielle



Figure 10 : Remorque bennante

Le procédé de pesage : le site de Sainte-Eanne est doté d'un pont bascule, avec une précision de + ou - 20 kg. Les camions sont obligatoirement pesés à l'entrée et à la sortie du site, par un système de badge. Ils reçoivent alors un ticket de pesage. L'installation est vérifiée annuellement par les services de la Direction Régionale de de l'Environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL). Une personne au SMC a en charge le suivi des flux de déchets et peut renseigner sur les tonnages collectés.

II.3 – Tonnages des flux de déchets collectés par le SMC

Tableau 3 : Feuille de comptabilisation des tonnages des flux de déchets collectés

Flux de déchets	Modalités de collecte	Tonnages collectés	Tonnages entrants	Destination des déchets collectés
Ordures ménagères résiduelles	PàP	11 053	11 053	Unité de tri mécano-biologique
Verre	AV	1 671	1 671	Repreneur
Papiers	AV PàP	1 127 21	1 148	Repreneur
Emballages (hors verre)	AV PàP	433 399	832	Centre de tri du SMC
Cartons	PàP Déchetteries	86 401	487	Centre de tri du SMC
Déchets de cuisine	Compostage individuel			
Déchets végétaux	Déchetteries	6 183	6 183	Plate-forme de compostage
Non valorisés	Déchetteries	1 947	1 947	Installation de stockage
Déchets toxiques	Déchetteries	76	76	Repreneur spécifique
Gravats	Déchetteries Centre de stockage des déchets inertes	1 943	1 943	Installation de stockage des déchets inertes
DEEE (petits et gros)	Déchetteries	472	472	Repreneur
Autres déchets	Déchetteries	2 417	2 417	Repreneurs spécifiques
DASRI		25	25	Unité d'incinération

PàP : porte à porte AV : apport volontaire

Tableau 4 : Tonnage et ratios des flux de déchets collecté

Flux de déchets	Tonnages collectés	Kg/hab*	Données départementales en 2011
Ordures ménagères résiduelles	11 053	212	208
Emballages/Verre/Papiers	3 651	70	105
Déchets apportés en déchetteries	11 496	221	199
Total DMA collectés (hors gravats)	26 200	503	511

*Les ratios sont fournis à partir de la population calculée de l'AREC : 52 103 habitants pour 2012

II.4 – Caractéristiques du réseau de déchetteries

Le syndicat disposait de 31 déchetteries jusqu'au 30 juin 2010.

Suite à l'acceptation par le comité syndical du programme de modernisation des déchetteries, 22 déchetteries seront fermées d'ici 2013, 7 déchetteries feront l'objet d'une réhabilitation et 3 nouvelles déchetteries seront construites (déplacement de celles de St-Maixent-l'École et de La Crèche).

En 2013, le syndicat n'aura plus que 10 déchetteries en service, soit 1 pour 5 000 habitants.

La déchetterie est un espace aménagé, gardienné et clôturé où le public peut apporter ses déchets encombrants et éventuellement d'autres déchets occasionnels. Les particuliers doivent déposer les déchets dans des bennes ou conteneurs spécifiques, en respectant des consignes précises.

Tableau 5 : Programme de modernisation du réseau de déchetteries

Déchetteries	Fermetures en 2012	Réhabilitations effectuées	Déchetteries neuves	Fermetures en 2013	Réhabilitations en 2013
Azay-le-Brûlé	25/10/12				
François				X	
La Crèche			2013		
La Mothe-St-Héray					X
Mazières-en-Gâtine	01/01/12				
Ménigoute		X			
Nanteuil	25/10/12				
Pamproux		X			
Reffannes	01/01/12				
St-Aubin-le-Cloud		X			
St-Maixent-l'École	Site avenue de la gare		25/10/12		
Ste-Néomaye				X	
St-Pardoux			2013		
Saivres	25/10/12				
Secondigny		X			
Vasles					X
Verruyes		X			



Figure 11 : Déchetterie recyclerie sur St-Maixent-l'École

139 167 passages
Artisans : 5 561 passages
Particuliers : 133 606 passages

Tableau 6 : Catégories de déchets acceptés en déchetteries

	Métaux	DEEE	Ampoules	Toxiques	Huiles alimentaires	Plastiques durs	Textiles	Capsules Nespresso	Gravats	Dans toutes les déchetteries
Azay-le-Brûlé										Bois, déchets végétaux, cartons, huiles moteur, non valorisés, batteries, piles, radiographies médicales, cartouches d'imprimante, bidons plastiques
François										
La Crèche	x	x	x	x	x					
La Mothe-St-Héray	x	x	x	x	x		x			
Ménigoute	x	x	x	x	x				x	
Nanteuil										
Pamproux	x	x	x	x	x		x		x	
St-Aubin-le-Cloud	x	x	x	x	x				x	
St-Maixent-l'Ecole	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
Ste-Néomaye										
St-Pardoux										
Saivres										
Secondigny	x	x	x	x	x				x	
Vasles	x	x	x	x	x				x	
Verruyes	x	x	x	x	x	x	x		x	

Les artisans - commerçants peuvent utiliser ce mode de collecte. Leur apport est estimé à **5 000 tonnes** par an.

Une carte d'accès permet aux professionnels de déposer leurs déchets. Les volumes estimés par l'agent de déchetterie sont facturés en fonction des matériaux déposés.



Figure 12 : Dépliant demande de carte

II.5 – Evolution des tonnages collectés

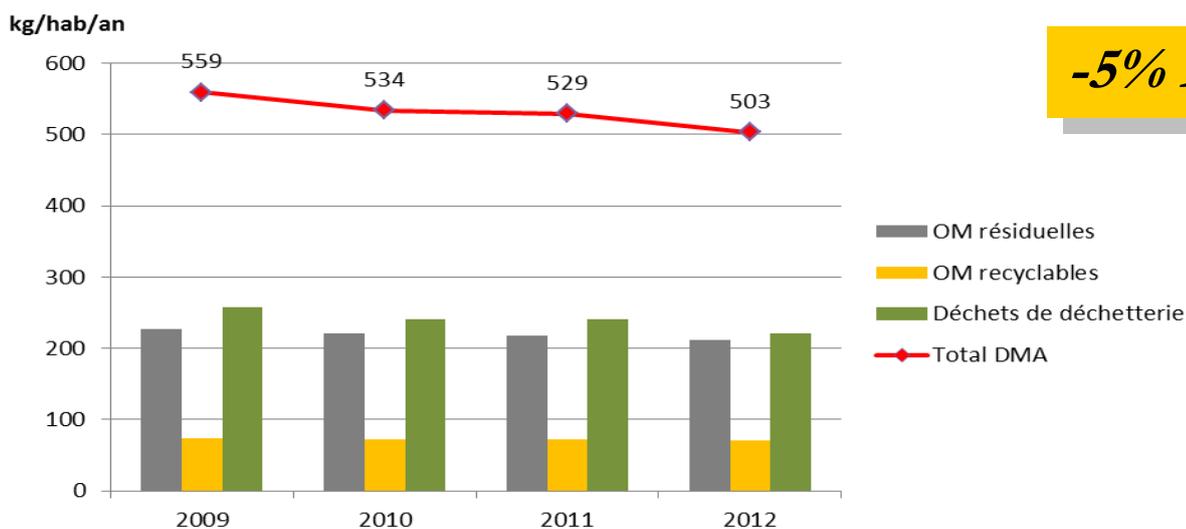
La diminution constatée depuis 2009 sur les quantités d'ordures ménagères résiduelles se confirme, **-6,6%**. Mais en parallèle les quantités d'ordures ménagères recyclables baissent également, ainsi que les déchets apportés en déchetteries.

Ainsi, en 2012 la production de déchets ménagers et assimilés a diminué de **-5%** par rapport à 2011.

Tableau 7 : Bilan matières par habitant (kg/hab/an)

	2009	2010	2011	2012
OM résiduelles	227	221	217	212
OM recyclables	74	72	72	70
Déchets de déchetterie	258	241	240	221
Total DMA	559	534	529	503

Les ratios sont calculés selon la population définie par l'AREC.



-5% DMA

Figure 13 : Evolution des ratios de collectes

En 2012, la part des déchets recyclables représente **24,8 %** des ordures ménagères assimilées.

Le verre se stabilise, malgré un ratio faible, comparé au résultat du département (36 kg/hab/an).

Les quantités d'emballages recyclables restent stables. Celles des papiers sont à la baisse.

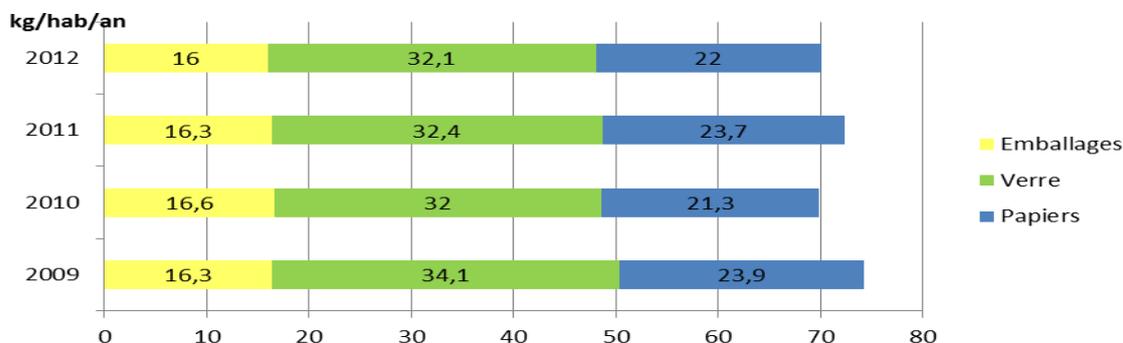


Figure 14 : Evolution des ratios de la collecte sélective

Tableau 8 : Comparaison des tonnages collectés en déchetteries en 2011 et 2012

	2011	2012	Variation 2011/2012
Cartons	523	401	-23%
Ferrailles	766	785	2%
Bois	1 465	1 447	-1%
Non valorisés	2 650	1 947	-27%
Huiles noires	32	22	-31%
Batteries	20	26	30%
Déchets verts	6 330	6 183	-2%
Déchets toxiques	63	76	21%
Emballages toxiques	5		
Piles	6	6	0%
DEEE	463	472	2%
Métaux non ferreux	15	29	93%
Huiles végétales	2	7	250%
Bidons PEHD	1	9	800%
Plastiques en mélange	32	85	166%
Lampes et néons	1	1	0%
Cartouches d'impression	<1	<1	
Radiographies	<1	<1	
Total	12 374	11 496	-7%

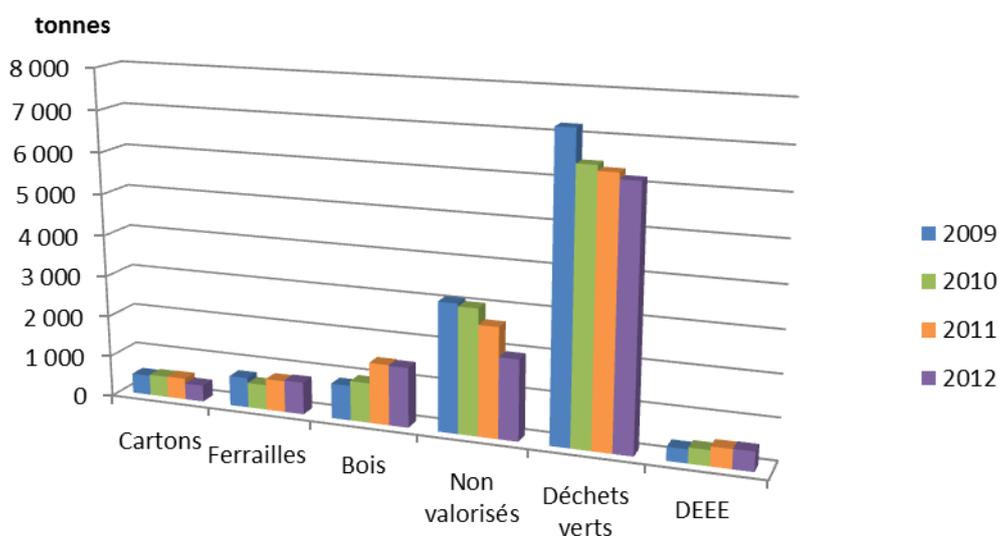
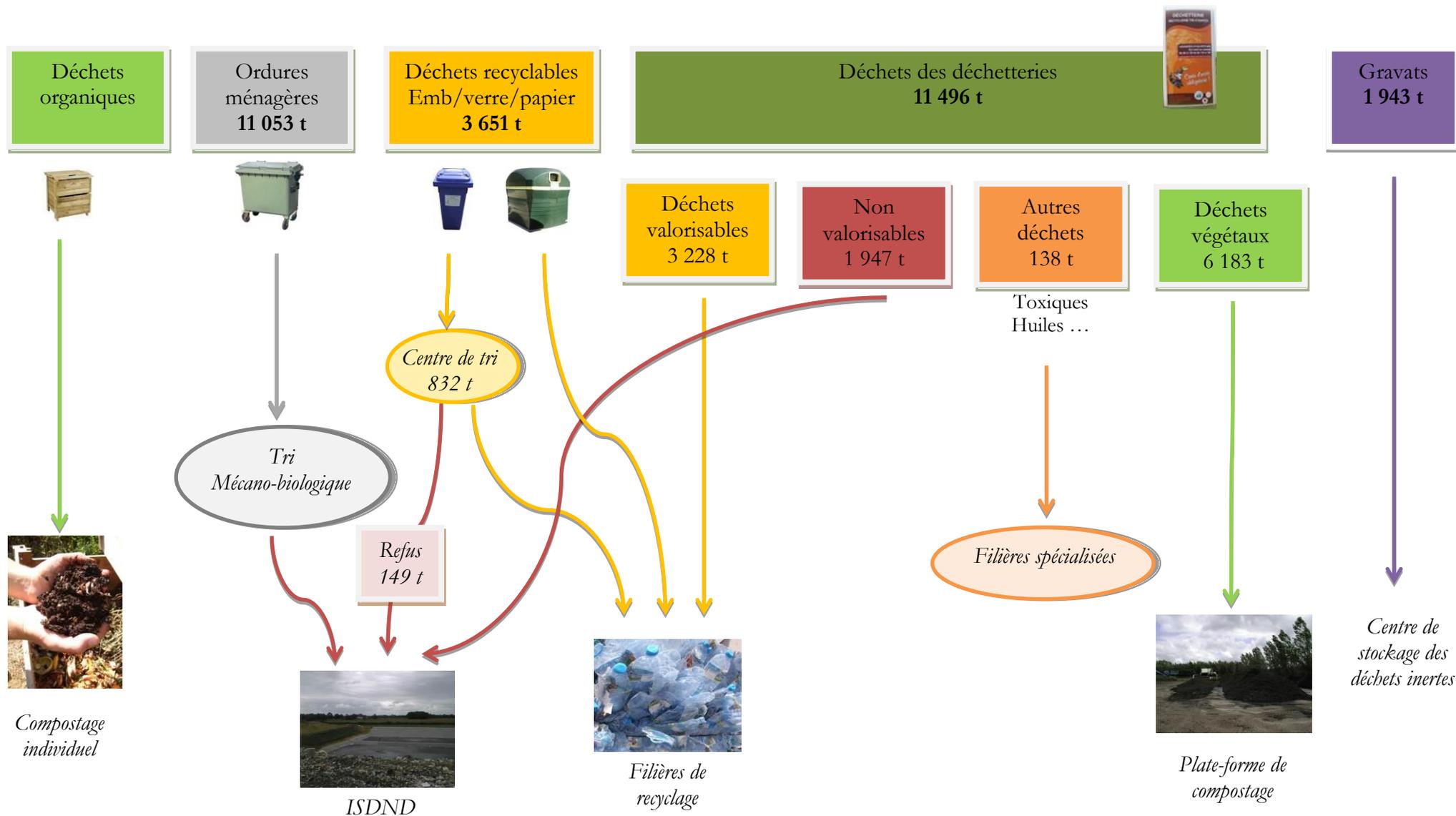


Figure 15 : Evolution des tonnages déchetteries

II.6 – Synoptique des flux de déchets



III. Organisation du service de traitement des déchets

III.1 – Liste et mode d'exploitation des installations de traitement

Tableau 9 : Liste et mode d'exploitation des installations où sont traités les déchets du SMC

Matériaux/flux	Mode de collecte	Destinataire	Type de traitement ou de valorisation
Ordures ménagères résiduelles	Porte à porte Points de regroupement	Centre de tri mécano-biologique du SMITED, à Champdeniers, en direct ou via le quai de transfert de Ste-Eanne	Traitement organique par compostage
Papiers	Borne d'apport volontaire	UPM, à Chapelle Darblay (76)	Recyclage
Emballages ménagers	Porte à porte Borne d'apport volontaire	Centre de tri du SMC	Recyclage
Verre	Borne d'apport volontaire	St-Gobain (16)	Recyclage
Déchets verts	Déchetterie	Plate-forme de compostage du SMC, à Ste-Eanne, exploitée par la société Violleau Agriculteurs	Compostage Epanchage
Tout Venant	Déchetterie	Quai de transfert puis ISDND à Amailloux (79)	Enfouissement
Cartons	Déchetterie Porte à porte	Centre de tri du SMC à Ste-Eanne	Recyclage
Déchets d'activités de soins à risques infectieux	Porte à porte	ALCEA (44)	Incinération
Ferraille	Déchetterie	Rouvreau (79) Suivant les cours	Recyclage
Batteries	Déchetterie	Derichebourg (86)	Traitement spécifique
Piles	Déchetterie	Corepile	Traitement spécifique
Textiles	Déchetterie	La Croix Rouge	Valorisation
Déchets d'équipements électriques et électroniques	Déchetterie	Envie <i>Contrat de reprise avec ERP</i>	Valorisation
Sources lumineuses	Déchetterie	Recylum	Traitement spécifique
Huiles noires	Déchetterie	Delvert (86)	Traitement spécifique

Matériaux/flux	Mode de collecte	Destinataire	Type de traitement ou de valorisation
Déchets toxiques Emballages toxiques	Déchetterie	Delvert (86)	Traitement spécifique
Bois	Déchetterie	Paprec (44)	Valorisation
Déchet industriel banal	Quai de transfert	ISDND à Amailloux (79) ou à Coulonges-Thouarsais (79)	Enfouissement
Cartouches d'imprimante	Déchetterie	Collectors	Traitement spécifique
Bidons d'huile usagés	Déchetterie	Delvert (86)	Traitement spécifique
Bidons plastiques > à 5 L	Déchetterie	Centre de tri	Recyclage
Huiles alimentaires	Déchetterie	Eco Gras	Traitement spécifique
Pneus	Déchetterie	Méga Pneus	Traitement spécifique
Capsules Nespresso	Déchetterie	Collectors	Valorisation
Gravats	Déchetterie	Installation de stockage des déchets inertes (ISDI) de Pamproux, Saivres, Secondigny, Chavagné	Stockage

Les refus du centre de tri sont enfouis à l'installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) d'Amailloux, gérée par SITA OUEST.

III.2 – Localisation et capacité des installations de traitement

III.2.1 – Centre de tri mécano-biologique

Le centre de tri mécano-biologique du SMITED, situé à Montplaisir sur la commune de Champdeniers, accepte les ordures ménagères depuis fin juillet 2008.

Tableau 10 : Tonnages entrant au TMB

	Tonnage 2012
TMB	11 053

Les ordures ménagères sont passées au travers d'un crible rotatif. Sont alors séparés les éléments biodégradables des éléments secs, notamment ferreux. Les matières biodégradables ou fermentescibles passent à travers divers autres cribles puis sont déposées dans des écosilos où elles vont fermenter durant 5 semaines afin de produire un compost, prêt à être employé par l'agriculture.

Le centre de tri mécano-biologique du SMITED (Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement et d'Élimination des Déchets) permet de diminuer de près de 30% du poids des déchets enfouis et de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

III.2.2 – Installation de stockage des déchets non dangereux

L'enfouissement en direct concerne le tout venant de déchetteries non valorisable et les refus du centre de tri.

Les installations de stockage des déchets non dangereux (ISDND) sont situées sur les communes de Coulonges-Thouarsais (79) et d'Amailloux (79). Toutes les entrées font l'objet d'une pesée avec bordereau et d'un contrôle visuel. Ces centres d'enfouissement disposent d'un arrêté d'exploitation conforme à la législation en vigueur.

L'installation d'Amailloux est exploitée par une société privée. Celle de Coulonges-Thouarsais, au lieu-dit la Loge, est exploitée en régie par le Syndicat Mixte de Traitement et d'Élimination des Déchets des Deux-Sèvres (SMITED).

La destination des déchets est organisée par le SMITED qui gère le traitement pour le compte de ses adhérents et assure ensuite la mutualisation des coûts.

Tableau 11 : Tonnage entrant en ISDND

	Tonnage 2012
ISDND	2 096

III.2.3 – Unité de compostage des déchets verts

L'unité de compostage est exploitée depuis le 1^{er} janvier 2012 par la société Violleau.

III.2.4 – Centre de tri

Ouvert en 1998, le centre de tri réceptionne les emballages ménagers et le papier provenant du territoire du SMC, ainsi que des collectivités clientes du sud du département (hors Communauté d'Agglomération Niort), soit l'équivalent de 120 000 habitants.

Le centre de tri est exploité en régie par le SMC.

En 2012, le centre de tri a reçu 3 490 tonnes d'emballages et de papiers, dont 1 128 tonnes de papiers expédiés sans tri.

Il se compose :

- ♦ d'une aire de stockage des produits entrants,
- ♦ d'un trommel,
- ♦ d'une ligne de tri manuel,
- ♦ d'une presse à balles, d'une presse à paquets,
- ♦ d'une zone de stockage des produits conditionnés en balles.

Un tapis roulant entraîne les déchets vers la chaîne de tri sur laquelle les agents séparent manuellement les emballages selon leur nature en vue de leur recyclage. Seul l'acier est récupéré mécaniquement par l'overband (aimant).

Une fois triés, les matériaux sont conditionnés en balles, avant d'être expédiés vers les filières de recyclages adaptées.



Figure 16 : Centre de tri du SMC – Agents de tri

Une presse spéciale pour les cartons de déchetteries a permis de conditionner en balles 1 294 tonnes de cartons en 2012.



Figure 17 : Presse à cartons

Origine des apports

Le centre de tri traite des papiers, des emballages ou des cartons provenant du territoire du SMC, ainsi que des collectivités clientes du sud du département

(hors Communauté d'Agglomération Niort), et de la Vienne (CC Pays Mélusin) soit l'équivalent de 120 425 habitants.

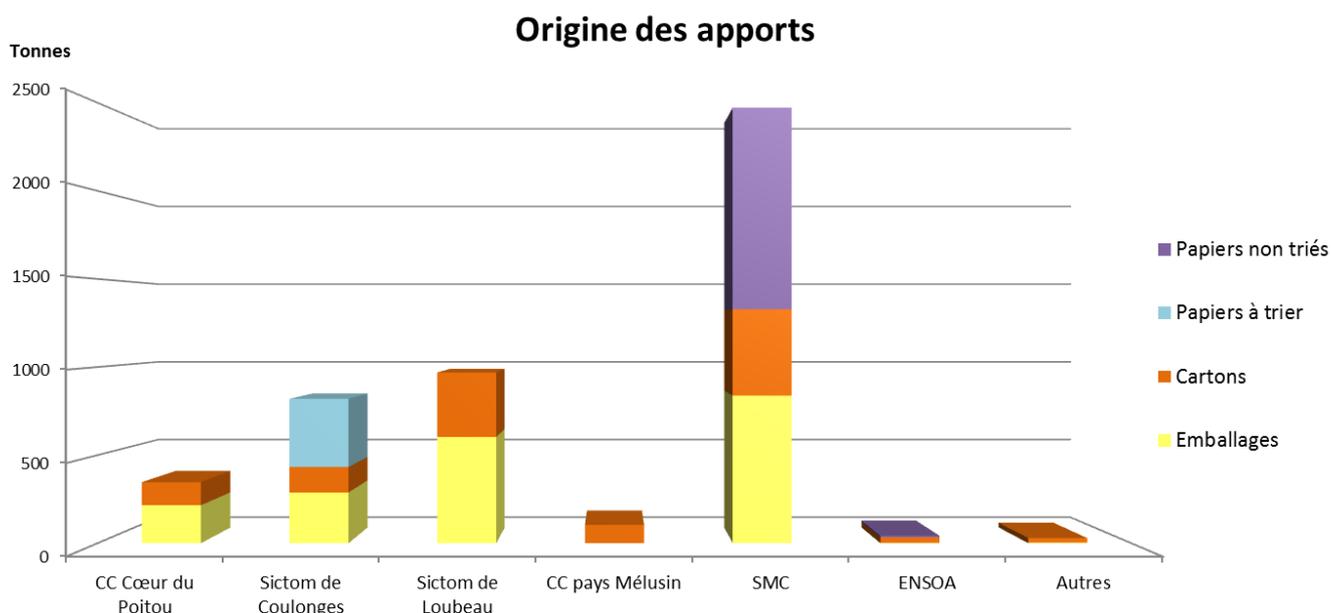


Figure 18 : Graphique des apports des collectivités

Caractérisations

Des caractérisations sont réalisées par un agent du SMITED sur les flux entrants, selon la norme Afnor XP X30-437. Celles-ci permettent de déterminer la proportion de chaque matériau afin de répartir les tonnages expédiés aux collectivités clientes. Les caractérisations permettent également de connaître la qualité du tri.

Le taux de refus global du centre de tri est de 17% pour les emballages.

**Taux de refus emballages
SMC**

16,7 % apport volontaire

21,6 % porte-à-porte

Répartition des expéditions du centre de tri en 2012

Tableau 12 : Expéditions du centre de tri

Matériau	Tonnages	Repreneurs
Acier	256,07	ARCELOR MITTAL PACKAGING
Aluminium	15,92	AFFIMET ALUMINIUM PECHINEY
Cartons 1.05 A (cartons de déchetteries)	1026,36	REVIPAC- SMURFIT KAPPA
	65,98	DERICHEBOURG
	1092,34	
Cartons 5.02 A (Cartonnettes centre de tri)	508,46	REVIPAC- SMURFIT KAPPA
Cartons 1.05 A (cartons des activités commerciales)	24,4	DERICHEBOURG
	25,22	JALABER DIFFUSION
	124,28	FCR-PAPREC
	173,9	
E.L.A (Briques alimentaires)	129,18	REVIPAC
Papiers 1.11	336,04	UPM
Papiers 5.01	1129,16	UPM
Gros de magasins	49,98	DERICHEBOURG
	75,46	FCR-PAPREC
	25,56	ECOPHYSE
	151	
P.E.H.D	189,21	Usines de régénération désignées par VALORPLAST
PET Clair	278,19	
PET Foncé	70,18	
Refus de tri valorisables	33,05	Filières adaptées au matériau
Refus de tri indésirables	350,61	SITA Centre Ouest



Figure 19 : Carte des principaux repreneurs

Les équivalents

Tableau 13 : Equivalences en emballages et produits recyclés

	Tonnage		Equivalence en emballages		Economies de ressources		Equivalence en produits recyclés
Acier	256,1		2 814 286 boîtes de conserve		363 t de minerai de fer 147 t de coke 1 624 Mwh d'énergie		4 894 chariots de supermarché
Bouteilles PET	348,4		9 168 421 bouteilles de 1,5 litre		289 946 litres de pétrole 85 184 m ³ de gaz naturel 2 920 m ³ d'eau 4 190 Mwh d'énergie		679 380 pulls polaires ou 271 752 couettes (1kg de fibre dans 1 couette)
Cartons	1 774,7		24 648 611 boîtes de céréales		4 632 t de bois 29 939 m ³ d'eau 19 489 Mwh d'énergie		7 986 150 boîtes à chaussures
Briques alimentaires	129,2		4 969 231 briques de 1 litre		256 t de bois 1 220 m ³ d'eau 605 Mwh d'énergie		872 100 rouleaux de papier toilette
Aluminium	15,9		1 060 000 cannettes de 33 cl		36 t de bauxite 471 MWh d'énergie 143 m ³ d'eau		4 214 vélos (2kg le cadre d'un vélo de course)
Flacons PEHD	189,21		6 524 138 bouteilles de 1 litre		120 457 litres de pétrole 75 916 m ³ de gaz naturel 285 m ³ d'eau 2 280 Mwh d'énergie		14 190 bacs de collecte

Calculs réalisés à partir du logiciel e-tonnes d'Eco-emballages

Eau : consommation moyenne domestique 55 m³/hab/an

Energie : consommation moyenne au domicile 10,3 Mwh/hab/an



Figure 20 : Objets recyclés

III.2.5 – Taux de valorisation

Ordures ménagères - TMB

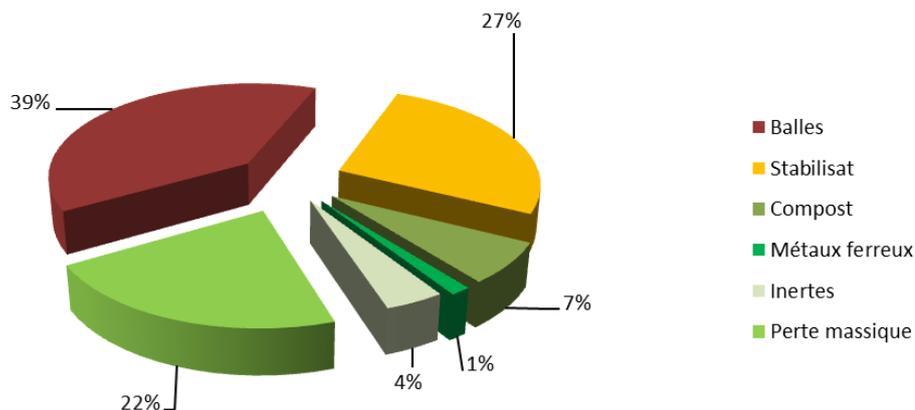


Figure 21 : Bilan TMB

Collecte sélective

Refus de tri emballages : 149 t

- Bornes d'apport volontaire : 16,7% (15,5 % en 2011)
- Porte à porte : 21,6% (23% en 2011)

Déchetteries (hors gravats)

Valorisation matière : 28 %

Valorisation organique : 54%

Traitement spécifique : 1%

Enfouissement : 17 %

Tableau 14 : Taux de valorisation

	Taux de valorisation
Ordures ménagères	34 %
Collecte sélective	96 %
Collecte déchetteries	82 %
Taux global de valorisation	64 %

Afin d'améliorer encore ce résultat, le SMC continue à chercher des filières de valorisation (tri des plastiques durs en déchetterie, collecte séparative du bois classe A et classe B), à sensibiliser la population au tri à travers ses actions de communication : documents de sensibilisation, visites du centre de tri, animations dans les écoles...

Par ailleurs, le SMC s'emploie à promouvoir le compostage à domicile sur l'ensemble de son territoire et mène un programme local de prévention déchets.

IV. Coût du service public

Le budget et les tarifs 2012 ont été votés par le comité syndical le 20 décembre 2011.

IV.1 – Mode de financement

Le mode de financement du service « déchets » est la **redevance** d'enlèvement des ordures ménagères (REOM).

La redevance d'enlèvement des ordures ménagères classique n'a pas de caractère fiscal, elle est entièrement recouverte par les communautés de communes (contrairement à la taxe, sur laquelle l'Etat applique une majoration de 8% pour couvrir ses frais de gestion). 30% des communes françaises utilisent la redevance classique.

Elle comprend une part fixe et une part variable, liée au nombre de personnes dans le foyer, à la fréquence de collecte, au mode de collecte (porte-à-porte ou bac collectif).

Les tarifs sont fixés annuellement par le comité syndical du SMC. La facturation est faite auprès de chaque foyer par les communautés de communes qui reversent le produit au SMC.

Tableau 15 : Tarifs de la redevance ménages 2012 HT

Nombre de personnes	1	2	3	4	5	6	7	8	RS
C1 collectif	152,29 €	194,72 €	228,44 €	252,37 €	276,30 €	281,74 €	287,19 €	293,71 €	194,72 €
C1 ind	184,93 €	227,36 €	259,99 €	283,92 €	308,94 €	314,37 €	319,82 €	325,25 €	227,36 €
C2 collectif	192,54 €	234,97 €	267,60 €	291,54 €	316,55 €	321,99 €	327,43 €	332,87 €	234,97 €
C2 ind	224,09 €	266,51 €	300,24 €	324,17 €	348,10 €	353,54 €	358,98 €	365,50 €	266,51 €

* les résidences secondaires sont considérées comme des foyers de 2 personnes

C1 : collecte 1 fois par semaine

C2 : collecte 2 fois par semaine

Tableau 16 : Tarifs de la redevance ménages 2012 TTC (TVA 7%)

Nombre de personnes	1	2	3	4	5	6	7	8	RS
C1 collectif	162,95 €	208,35 €	244,43 €	270,04 €	295,64 €	301,46 €	307,29 €	314,27 €	208,35 €
C1 individuel	197,88 €	243,28 €	278,19 €	303,79 €	330,57 €	336,38 €	342,21 €	348,02 €	243,28 €
C2 collectif	206,02 €	251,42 €	286,33 €	311,95 €	338,71 €	344,53 €	350,35 €	356,17 €	251,42 €
C2 individuel	239,78 €	285,17 €	321,26 €	346,86 €	372,47 €	378,29 €	384,11 €	391,09 €	285,17 €

• Evolution de la redevance

En 2012, les tarifs subissent une augmentation unique de **1,68 %**. Cette évolution est essentiellement due à l'augmentation de la TVA qui passe de 5,5% à 7% et également à l'augmentation du coût de traitement de nos déchets (y compris la TGAP sur l'enfouissement).

• Redevance spéciale

La redevance applicable aux déchets non ménagers collectés par le SMC est également fixée annuellement par le comité syndical. La gestion de cette redevance est centralisée au niveau du SMC.
Tarifs des prestations en annexe.

IV.2 – Participation des collectivités adhérentes (déchets ménagers – budget 2012)

Le montant de la participation budgétaire (redevance + administration) des collectivités adhérentes s'élève à 5 124 837 €.

La répartition pour la part service des collectivités adhérentes se répartit comme suit :

Tableau 17 : Taux de participation des collectivités

Collectivités	Part service
CCom Arc en Sèvre	41,02 %
CCom Val de Sèvre	16,21 %
CCom Haute Sèvre	6,18 %
CCom Espace Gâtine	13,92 %
CCom Pays Ménigoutais	10,03 %
CCom Sud Gâtine	12,64 %

IV.3 – Répartition budget dépenses 2012 par service

Budget primitif
6 420 202 €

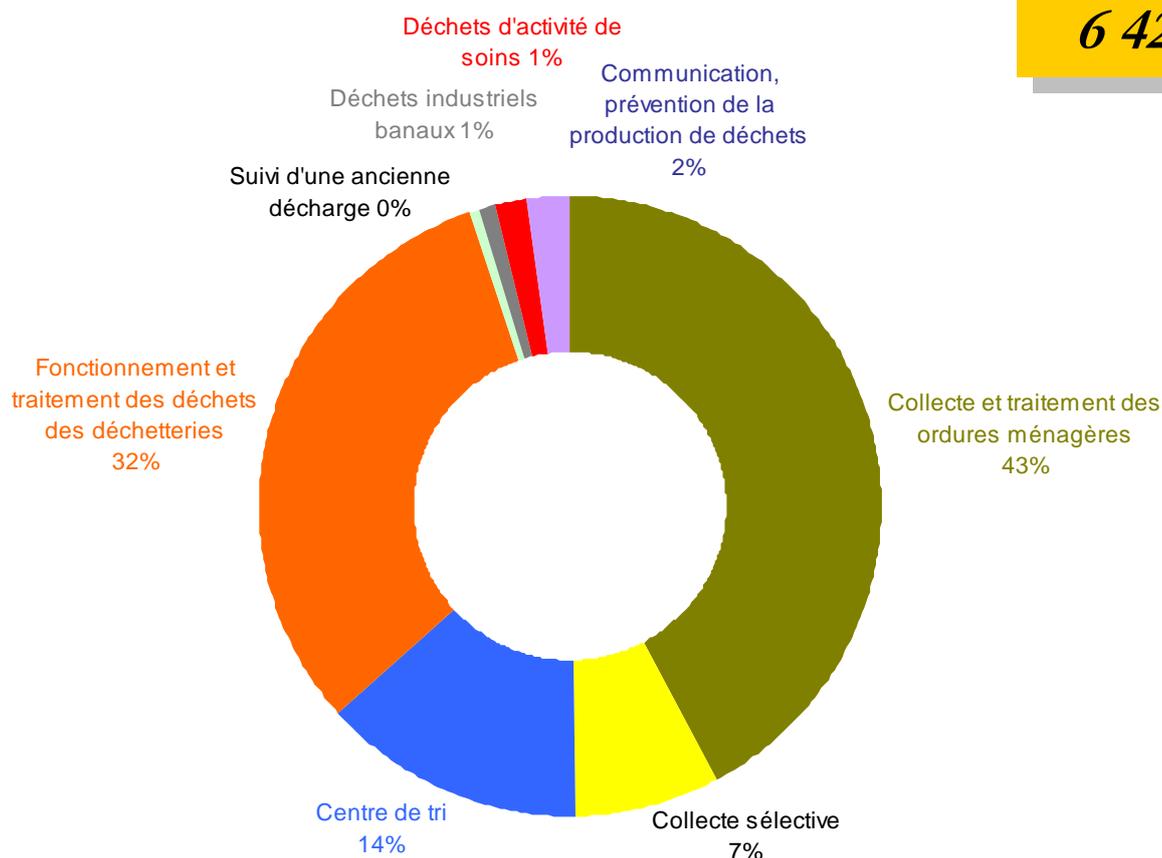


Figure 22 : Répartition des dépenses prévisionnelles liées à chaque service

IV.4 – Dépenses de fonctionnement et leur financement

Tableau 18 : Présentation des comptes administratifs 2011-2012

	CA 2011	CA 2012
Dépenses	6 418 564,78 €	6 739 153,31 €
Recettes	6 997 767,66 €	7 086 486,36 €
Redevances issues des ménages	4 360 760,95 €	4 406 257,92 €
Redevances des activités économiques	301 437,68 €	273 869,98 €
Ventes de matières	665 155,43 €	668 824,75 €
Soutiens Eco-Emballages	451 917,12 €	467 509,96 €
Prestations aux autres collectivités	648 937,94 €	704 074,24 €
Produits exceptionnels (amortissements de subventions)	195 798,08 €	184 696,91 €
Remboursement rémunérations (arrêts maladie)	187 778,77 €	112 085,86 €
Opérations d'ordre et divers	185 981,69 €	269 166,74 €

IV.5 – Investissements 2012

Budget primitif
1 164 876 €

- **Poursuite du programme d'investissement**

Tableau 19 : Investissements 2012

Achats principaux	Dépenses HT	Financement	
		Emprunt	Autofinancement
Acquisition conteneurs collecte OM	3 005,00 €		X
Renouvellement caissons et compacteurs	79 000,00 €		X
Renouvellement de véhicules de collecte en déchetterie	203 894,20 €		X
Réhabilitation déchetterie	1 501 266,97 €	X	X
Renouvellement véhicule collecte OM	138 208,50 €		X
Broyeur	29 330,00 €		X

- **Perspectives 2013**

Le syndicat prévoit, entre autre, pour 2013 :

- le renouvellement de bornes d'apport volontaires, bacs, caissons,
- la mise en place de la géolocalisation,
- la poursuite de la création et de la réhabilitation des déchetteries.

IV.6 – Analyse financière

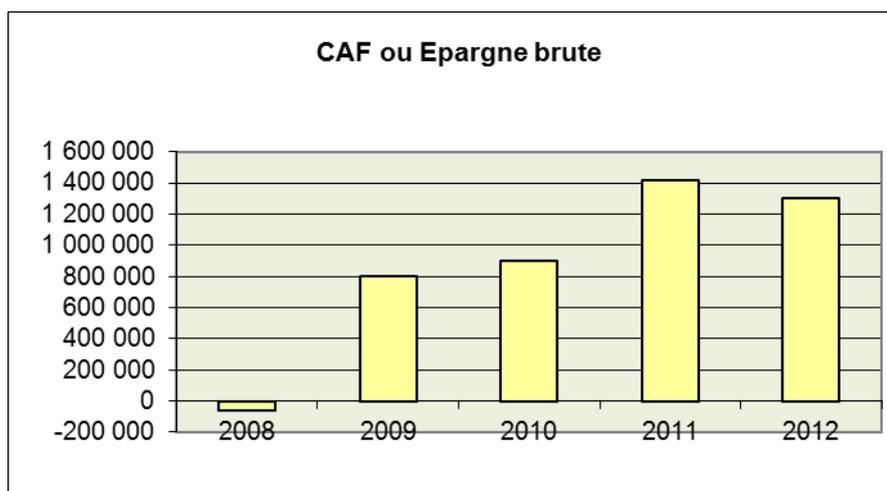
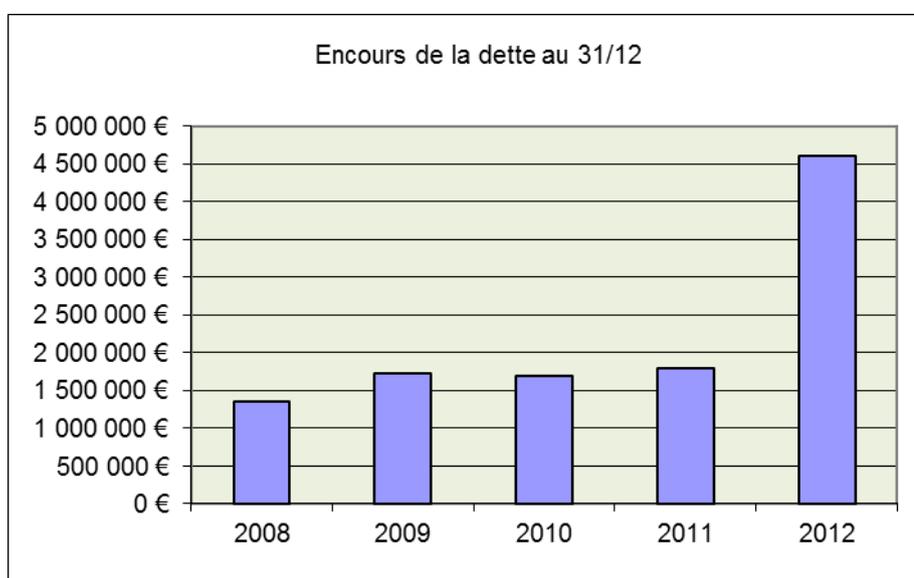


Figure 23 : Part d'épargne qui sert au remboursement des emprunts et à la dotation aux amortissements



Augmentation due au programme de construction et de réhabilitation des déchetteries.

Figure 24 : Encours de la dette au 31 décembre

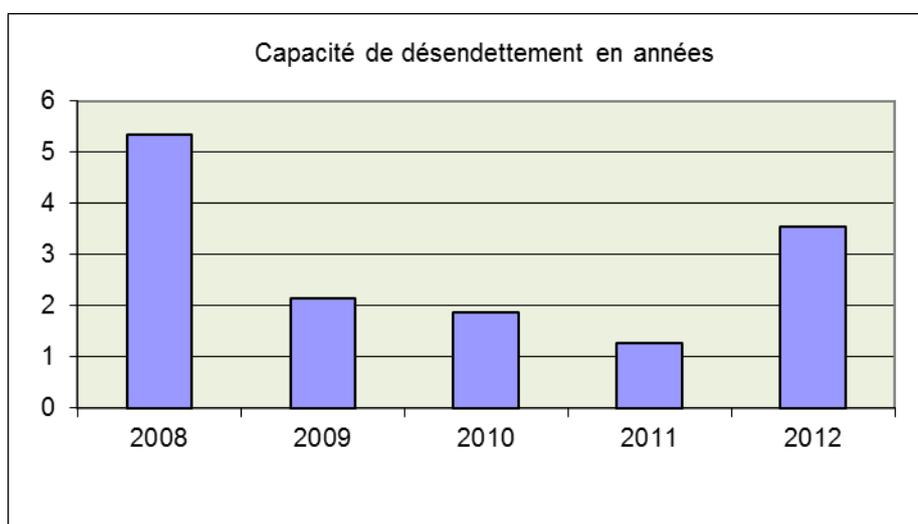
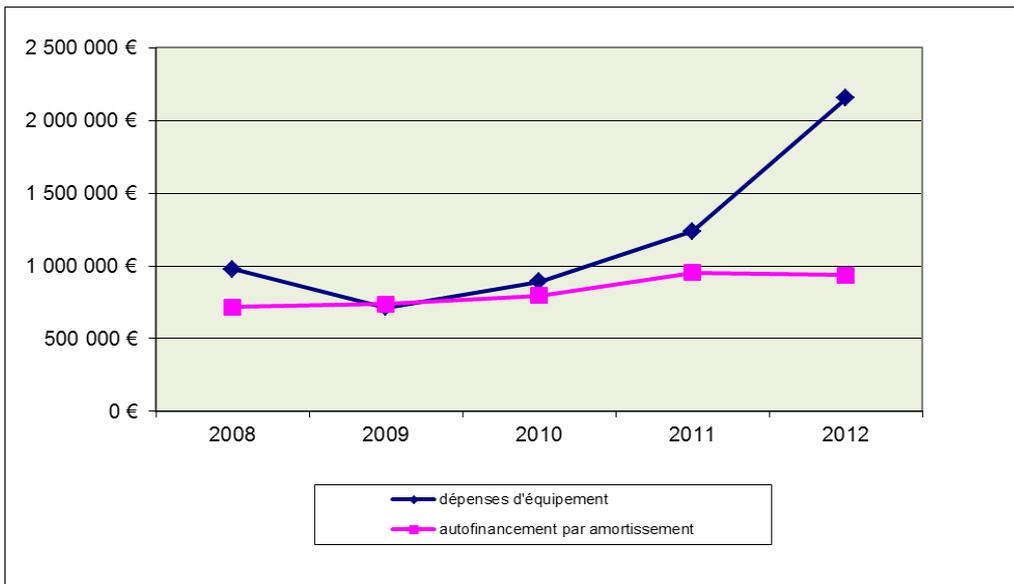


Figure 25 : Capacité de désendettement en années



Autofinancement
insuffisant en
2012, recours à
l'emprunt
nécessaire

Figure 26 : Dépenses d'équipement et autofinancement par amortissement

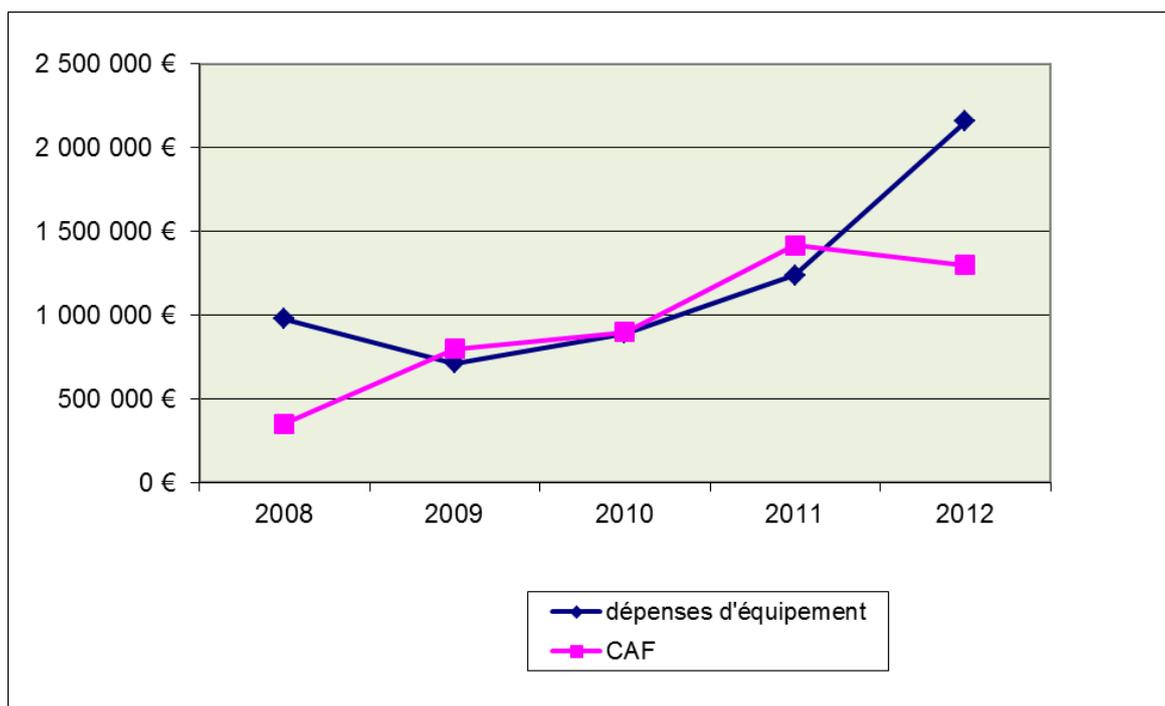


Figure 27 : Coûts de dépenses d'équipement capacité d'autofinancement

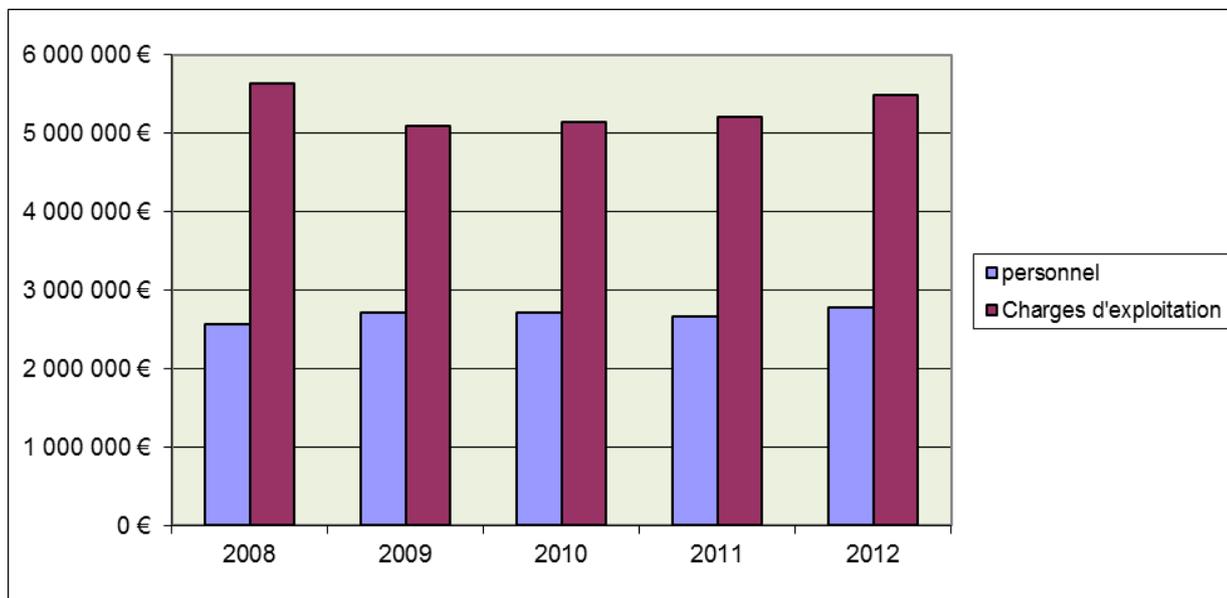


Figure 28 : Coûts des charges d'exploitation et de personnel

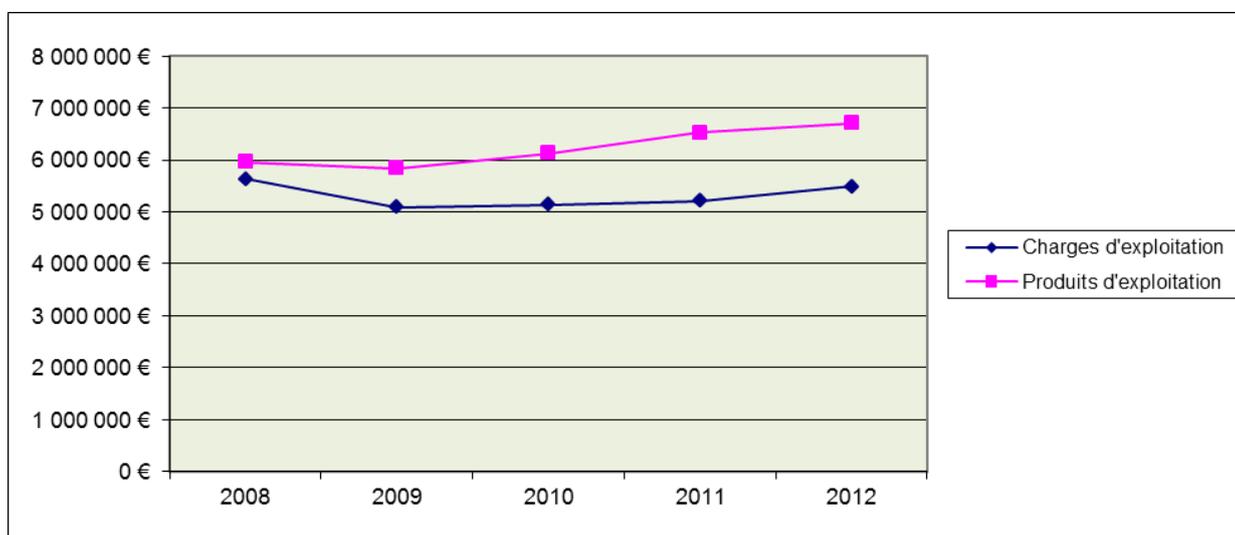


Figure 29 : Coûts des charges d'exploitation et des produits d'exploitation

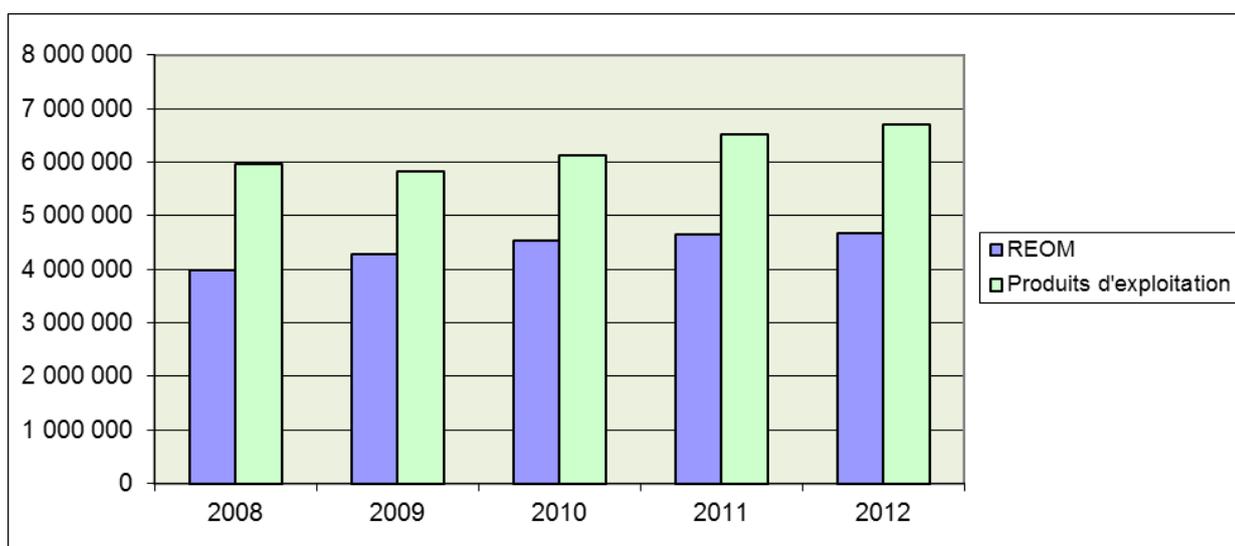


Figure 30 : REOM comparée à la totalité des produits d'exploitation

V. Mesures et prévention

V 1 – Programme local de prévention des déchets

La prévention des déchets est définie comme l'ensemble des actions situées avant l'abandon ou la prise en charge par la collectivité qui permet de réduire les quantités de déchets et/ou les interventions qui contribuent à réduire leur nocivité.

Le SMC s'est engagé dans un programme local de prévention des déchets, en partenariat avec l'ADEME, le 21 décembre 2009.

Les objectifs sont de :

- réduire de 7 % la production d'ordures ménagères et assimilées d'ici 2014,
- mobiliser les acteurs locaux (associations, élus...),
- stabiliser le montant de la redevance par la diminution du tonnage des ordures ménagères à traiter.

La première année de ce programme consistait à établir un état des lieux du territoire et un programme d'actions pour quatre ans.

L'année 2012 a été marquée par plusieurs projets :

- **Acquisition d'un broyeur à branches pour une mise à disposition des 53 communes du SMC**

L'objectif de cette acquisition est de permettre aux 53 communes du territoire de pouvoir broyer leurs résidus de taille afin de les réutiliser en paillage dans les massifs, parterres et haies.



Figure 31 : Broyeur Bugnot du SMC

Cet investissement a pour objectifs de :

- diminuer les quantités de déchets verts à traiter par les communes,
- soutenir et promouvoir localement la réutilisation des déchets verts ligneux dans l'objectif de diminuer les fréquences d'arrosage et l'utilisation des produits phytosanitaires,
- promouvoir la réutilisation du broyat auprès de la population locale,
- soutenir l'opération de compostage individuel auprès des particuliers en leur fournissant du structurant, matière carbonée indispensable à un bon compostage.

Le broyeur est loué aux agents des communes qui ont suivi une formation à l'utilisation du broyeur et à l'utilisation du broyat.

En 2012, 8 communes ont loué le broyeur, ce qui représente environ 32h30 d'utilisation.

Des sessions de broyage sont également organisées en déchetterie, les usagers repartent avec du broyat afin de pouvoir pailler.

- **Projet recyclerie**

L'année 2012 a été marquée par l'étude de faisabilité technique, juridique et financière pour la création d'une recyclerie à la déchetterie sur St-Maixent-l'Ecole.

- **24 bornes textiles sur le territoire**

Le SMC, en partenariat avec La Croix-Rouge Française et les communes ont développé le nombre de bornes textiles sur le territoire.

L'eco-organisme éco-TLC assure un soutien financier.

24 bornes sont ainsi installées pour la collecte de textiles, linges et chaussures, soit presque une borne pour 2000 habitants. Elles sont présentes sur 19 communes (liste en annexe).

- **Sensibilisation aux produits dangereux**

Deux sessions d'atelier « Faire soi-même ses produits d'entretien » ont vu le jour en partenariat avec l'association « Les ateliers de la simplicité ». La participation était de 18 personnes.

Cette démarche a été couplée avec la distribution de la lettre d'information sur le tri et la réduction des déchets à l'ensemble des usagers du territoire, concernant la réduction de l'utilisation des produits dangereux.

- **Partenariat avec le plan départemental de prévention des déchets – IDEAL79**

Le Conseil général a pour mission de coordonner les actions des cinq programmes locaux de prévention des déchets du département. Ainsi, les différents outils de communication sont cohérents sur l'ensemble du territoire.

- **Opération STOP PUB**

13% de boîtes aux lettres sont équipées d'autocollants stop-pub – 49 points de distribution de l'autocollant.

- **Poursuite de la dotation de composteurs**

En 2012, la mise à disposition de composteurs (400 l en bois), 1 par foyer, s'est poursuivie. La dotation des composteurs, se fait au siège social du SMC, pendant les heures d'ouverture au public.

Tableau 20 : Distribution de composteurs

	Nombre de composteurs distribués
2002-2007	482
Contrat d'objectif 2008-2011	3 837
2012	194
Total	4 513

De plus, plusieurs structures collectives ont été accompagnées pour la mise en œuvre du compostage :

- 7 écoles, dont 5 avec cantine et 2 jardins pédagogiques
- 1 camping
- 1 foyer de vie
- 3 restaurants

V.2 – Communication et sensibilisation du public

- **Des opérations de sensibilisation ciblées pour les scolaires**

Pour sensibiliser au tri des déchets, à la préservation de l'environnement et des ressources naturelles, le SMC confie depuis plusieurs années les animations dans les écoles au CPIE (Centre permanent d'initiatives pour l'environnement) de Coutières. En 2012, ce sont 30 classes, soit 666 élèves qui ont participé à ces interventions et qui, par la suite, ont visité le centre de tri de Sainte-Eanne.

- **Visites du centre de tri**

En 2012, environ **700 visiteurs** (scolaires et grand public) ont visité le centre de tri. Cette visite permet de découvrir le fonctionnement du centre de tri et de comprendre les enjeux du recyclage.

- **Développement des éco-festivals**

Le syndicat soutient les manifestations par le prêt de matériel (cagettes de tri, sacs, BAV) et la mise à disposition de documents de sensibilisation (guide de tri/ mémo/ autocollants)

- **Poursuite des actions d'information**

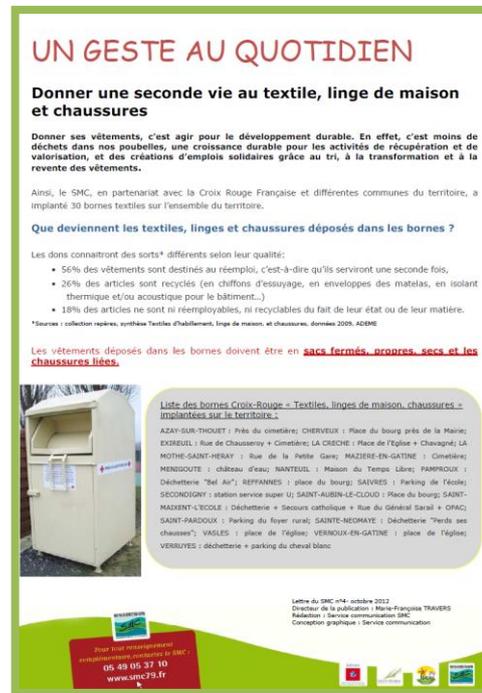
Une lettre d'information biannuelle est envoyée aux habitants. Le recto est consacrée au tri et au recyclage « l'actualité du tri » et le verso à la réduction des déchets « un geste au quotidien »

Lettre n°3 : Le tri des emballages / Réduire l'utilisation des produits dangereux

Lettre n°4 : Le recyclage des emballages en aluminium / Donner une seconde vie au textile, linge de maison et chaussures.



Figure 32 : Lettre d'information n°4



• Manifestations

Le SMC a participé à diverses manifestations : Printemps au jardin (Niort), Foire exposition (St-Maixent-l'École), La main verte (Beaulieu-sous-Parthenay), Journée au jardin (La Mothe-St-Héray).

• Site Internet : www.smc79.fr

Le site Internet du SMC propose une information pratique sur la gestion des déchets :

- jours de collecte,
- horaires d'ouverture des déchetteries, déchets acceptés, localisation,
- consignes de tri, recyclage,
- information sur le compostage,
- règlements, tarifs appliqués,
- vidéo « qui trie quoi »,
- bourse d'échange des déchets verts.



Figure 33 : Stand à la foire exposition de St-Maixent-L'École

V.3 – Géolocalisation

La mise en place de la géolocalisation a deux objectifs principaux :

- améliorer la performance des tournées,
- améliorer les conditions de travail de l'ensemble du personnel concerné.

17 camions seront équipés de ce système de géolocalisation. La visualisation des tournées devrait permettre d'améliorer l'éco-conduite, et l'optimisation des collectes (ordures ménagères, bornes d'apport volontaire, déchetteries).

Glossaire

ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AREC	Agence régionale d'évaluation environnement et climat
AV	Apport volontaire
BAV	Borne d'apport volontaire
CET	Centre d'enfouissement technique
CSDU	Centre de stockage des déchets ultimes
DASRI	Déchets d'activités de soins à risques infectieux
DEEE ou D3E	Déchets d'équipements électriques et électroniques
DIB	Déchets industriels banaux
ISDI	Installation de stockage des déchets inertes
ISDND	Installation de stockage des déchets non dangereux
OM	Ordures ménagères
P à P	Porte-à-porte
PEHD	Polyéthylène haute densité (flacons plastiques)
PET	Polyéthylène téréphtalate (bouteilles plastiques)
PVC	Polychlorure de Vinyle
SIVOM	Syndicat intercommunal à vocation multiples
SMC	Syndicat mixte à la carte
SMITED	Syndicat mixte intercommunal de traitement et d'élimination des déchets des Deux-Sèvres
TMB	Traitement mécano biologique

Annexes

Evolution de l'assiette de la REOM

	Foyers (hors rs)		Différence	Population (hors rs)	
	Fin 2011	Fin 2012		Fin 2011	Fin 2012
Augé	386	381	-5	981	977
Exireuil	661	664	3	1637	1607
François	368	372	4	963	953
La Crèche	2293	2272	-21	5392	5275
Nanteuil	667	671	4	1689	1705
Romans	265	262	-3	745	725
Saint-Maixent-l'Ecole	3021	2938	-83	6078	5874
Saint-Martin-de-St-Maixent	413	419	6	1105	1107
Saivres	555	563	8	1406	1402
Arc en Sèvre	8629	8542	-87	19996	19625
Allonne	275	273	-2	680	678
Azay-sur-Thouet	453	466	13	1110	1135
Le Retail	123	124	1	276	264
Neuvy-Bouin	218	215	-3	495	492
Pougne-Hérisson	154	157	3	374	377
Saint-Aubin-le-Cloud	735	733	-2	1742	1708
Secondigny	786	796	10	1704	1719
Vernoux-en-Gâtine	262	263	1	581	589
Espace Gâtine	3006	3027	21	6962	6962
Avon	35	34	-1	83	82
Exoudun	262	264	2	621	629
La Couarde	112	114	2	277	274
La Mothe-Saint-Heray	768	748	-20	1726	1659
Salles	138	142	4	345	345
Haute Sèvre	1315	1302	-13	3052	2989
Azay-le-Brûlé	722	724	2	1832	1808
Bougon	81	74	-7	187	175
Cherveux	631	623	-8	1653	1650
Pamproux	715	708	-7	1566	1547
Sainte-Néomaye	451	461	10	1203	1267
Soudan	173	171	-2	420	422
Souvigné	334	343	9	858	893
Sainte-Eanne	240	247	7	610	648
Val de Sèvre	3347	3351	4	8329	8410
Beaulieu-sous-Parthenay	282	283	1	668	649
Clavé	138	143	5	331	342
La Boissière-en-Gâtine	106	102	-4	258	248
Les Groseillers	22	24	2	54	53
Mazières-en-Gâtine	429	466	37	938	1011
Saint-George-de-Noisné	299	310	11	713	735
Saint-Lin	148	152	4	363	363
Saint-Marc-la-Lande	133	130	-3	285	283
Saint-Pardoux	615	619	4	1453	1463
Soutiers	98	98	0	259	256
Verruyes	395	400	5	914	915
Vouhé	168	166	-2	406	404
Pays Sud Gâtine	2833	2893	60	6642	6722
Chantecorps	123	129	6	307	318
Coutières	69	61	-8	176	159
Fomperron	162	159	-3	404	385
Les Forges	54	57	3	121	118
Ménigoute	372	375	3	782	776
Reffannes	151	162	11	335	345
Saint-Martin-du-Fouilloux	99	105	6	214	232
Vasles	729	732	3	1604	1582
Vausseroux	138	142	4	335	346
Vautebis	52	53	1	131	124
Saint-Germier	97	97	0	201	210
Pays Ménigoutais	2046	2072	26	4610	4595
TOTAL SMC	21176	21187	11	49591	49303

Selon la déclaration des communautés de communes fin.

	2012	2013	Différence 2013-2012
	rés. Sec	rés. Sec	résidences secondaires
Augé	29	29	0
Exireuil	21	19	-2
François	5	6	1
La Crèche	13	15	2
Nanteuil	23	24	1
Romans	11	12	1
Saint-Maixent l'école	41	26	-15
Saint-Martin-de-St-Maixent	15	17	2
Saivres	17	17	0
Arc en Sèvre	175	165	-10
Allonne	15	17	2
Azay-sur-Thouet	37	37	0
Le Retail	28	28	0
Neuvy-Bouin	20	18	-2
Pougue-Hérisson	14	12	-2
Saint-Aubin-le-Cloud	39	38	-1
Secondigny	15	16	1
Vernoux-en-Gâtine	50	46	-4
Espace Gâtine	218	212	-6
Avon	4	4	0
Exoudun	30	28	-2
La Couarde	12	12	0
La Mothe-Saint-Heray	43	42	-1
Salles	9	9	0
Haute Sèvre	98	95	-3
Azay-le-Brûlé	16	14	-2
Bougon	2	2	0
Cherveux	12	10	-2
Pamproux	43	39	-4
Sainte-Néomaye	17	15	-2
Soudan	11	12	1
Souvigné	24	27	3
Sainte-Eanne	13	15	2
Val de Sèvre	138	134	-4
Beaulieu-sous-Parthenay	11	15	4
Clavé	12	11	-1
La Boissière-en-Gâtine	13	14	1
Les Groseillers	4	4	0
Mazières-en-Gâtine	18	18	0
Saint-George-de-Noisné	24	24	0
Saint-Lin	15	15	0
Saint-Marc-la-Lande	11	9	-2
Saint-Pardoux	26	27	1
Soutiers	2	2	0
Verruyes	37	35	-2
Vouhé	10	9	-1
Pays Sud Gâtine	183	183	0
Chantecorps	18	22	4
Coutières	3	2	-1
Fomperron	17	19	2
Les Forges	137	139	2
Ménigoute	37	35	-2
Reffannes	13	9	-4
Saint-Martin-du-Fouilloux	15	17	2
Vasles	111	108	-3
Vausseroux	9	8	-1
Vautebis	5	5	0
Saint-Germier	20	19	-1
Pays Ménigoutais	385	383	-2
TOTAL SMC	1197	1172	-25

Liste des BAV

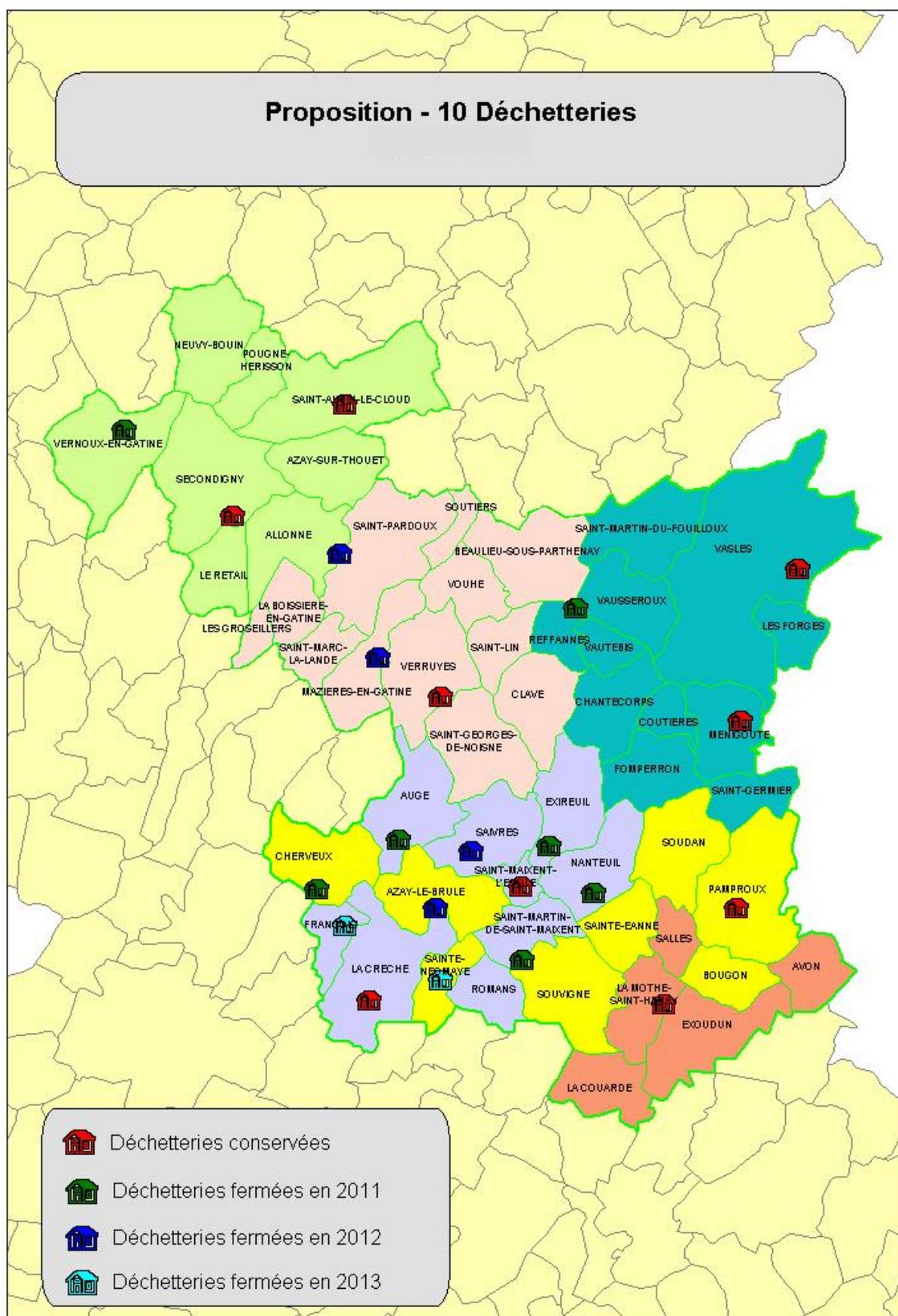
COMMUNE	LOCALISATION DES BORNES au 31/12/2012	Nombre BAV			
		Papier	Verre	Emballages	TOTAL
ALLONNE	CIMETIERE	1	1	2	4
	Total Allonne	1	1	2	4
AUGE	BOIS AIGU	1	1	1	3
	DECHETTERIE	1	1	1	3
	LA COUR	1	1	1	3
	ROUTE DU PLESSIS	1	1	2	4
	Total Augé	4	4	5	13
AVON	MAIRIE	1	1	1	3
	Total Avon	1	1	1	3
AZAY-LE-BRULE	DECHETTERIE	2	2	4	8
	VILAINE	1			1
	LECLERC		1		1
	Total Azay le Brûlé	3	3	4	10
AZAY-SUR-THOUET	BOURG	1	2	2	5
	ECOLE	1			1
	LA TREBESSE	1	1	1	3
	SALLE DES FETES		1		1
	Total Azay sur Thouet	3	4	3	10
BEAULIEU-SOUS-PARTHENAY	ATELIER	1	1	1	3
	LA CHATAIGNERAIE	1	1	1	3
	STATION EPURATION	1	1	1	3
	SALLE DES FETES		1		1
	Total Beaulieu sous Parthenay	3	4	3	10
BOUGON	PLACE DE LA MAIRIE	1	1	1	3
	Total Bougon	1	1	1	3
CHANTECORPS	SALLE DES FETES	1	1	1	3
	Total Chantecorps	1	1	1	3
CHERVEUX	DECHETTERIE	1	1	1	3
	LA CARTE	1	1	1	3
	LE TEMPLE	1	1	1	3
	LOGIS DES FRANCS	1	1	1	3
	MALVAULT	1	1	1	3
	MAIRIE	2	2	2	6
	Total Cherveux	7	7	7	21
CLAVE	DECHETTERIE	1	1	1	3
	Total Clavé	1	1	1	3
COUTIERES	CIMETIERE	1	1	1	3
	Total Coutières	1	1	1	3
EXIREUIL	SAIN AVOLD	1	1	1	3
	LOTISSEMENT DU GUESGLIN	1	1	1	3
	RESIDENCE L'AMMONITE	1	1	1	3
	LA ROUGERIE	1	1	1	3
	LES NOUES	1	1	1	3
	SALLE DES FETES	1	1	1	3
	DECHETTERIE	1	1	2	4
	Total Exireuil	7	7	8	22
EXOUDUN	BOURG	1	1	1	3
	LOUBIGNE	1	1	1	3
	SALLE DES FETES	1	1	1	3
	Total Exoudun	3	3	3	9
FOMPERON	BOURG	1	1	1	3
	Total Fomperon	1	1	1	3
FRANCOIS	BONNEUIL	1	1	1	3
	DECHETTERIE	1	1	2	4
	ROUTE DE CHURAY	1	1	1	3
	Total Francois	3	3	4	10
LA BOISSIERE-EN-GATINE	DECHETTERIE	1	1	1	3
	MAIRIE	1	1	1	3
	Total La Boissière en Gâtine	2	2	2	6
LA COUARDE	LA JUSTICE	1	1	1	3
	AUBERGE		1		1
	Total La Couarde	1	2	1	4
LA CRECHE	BOISRAGON	1	1	1	3
	CHAMPCORNU	1	1	1	3
	CREUSE	1	1	1	3
	DECHETTERIE	3	2	2	7

	DRAHE		1		1
	ECF	1			1
	LA GARE	1	1	1	3
	L'HELIANTHE		1	1	2
	LE STADE		1		1
	MISERE	1	1	1	3
	RUFFIGNY	1	1	1	3
	TRESSAUVE	1	1	1	3
	CHAVAGNE	1	1	1	3
	Total La Crèche	12	13	11	36
LA MOTHE-SAINT-HERAY	CACHEPOILS	1	1	1	3
	DECHETTERIE	1	1	1	3
	LA VILLEDIEU		1		1
	LA MAIRIE		1		1
	MAISON DE RETRAITE		1		1
	PONT L'ABBE	1	1	1	3
	ROUTE DE MELLE	1	1	1	3
	RUE DU MOULIN BLANC	1	1	1	3
	SPAR PEV	1	1	1	3
	Total La Mothe Saint Héray	6	9	6	21
LE RETAIL	CIMETIERE PEV	1	1	1	3
	Total Le Retail	1	1	1	3
LES FORGES	CIMETIERE		1		1
	CLUB HOUSE		1		1
	LES TRANCHEES	1	1	1	3
	VILLA SALE	1	1	1	3
	Total Les Forges	2	4	2	8
LES GROSEILLERS	BOURG	1	1	1	3
	Total Les Groseillers	1	1	1	3
MAZIERES-EN-GATINE	CIMETIERE	1	1	2	4
	LE GOLF DU CHENE		1		1
	LA MENARDIERE	1	1	1	3
	DISCOTHEQUE	1	1	2	4
	CASERNE DE POMPIERS	1	1	1	3
	Total Mazières en Gâtine	4	5	6	15
MENIGOUTE	COLLEGE	1			1
	DECHETTERIE	2	2	3	7
	MAISON DE RETRAITE			1	1
	Total Ménigoute	3	2	4	9
NANTEUIL	CHAVAGNE	1	1	1	3
	BELLEVUE	1	1	1	3
	CITE DU CHENE	1	1	1	3
	DECHETTERIE	1	1	1	3
	FAYE	1	1	1	3
	LES SAPINS	1	1	1	3
	EGLISE		1		1
	PALLU		1		1
	SALLE DES FETES	1	1	1	3
	STADE		1		1
Total Nanteuil	7	10	7	24	
NEUVY-BOUIN	CIMETIERE	1	2	2	5
	Total Neuvy Bouin	1	2	2	5
PAMPROUX	DECHETTERIE	1	1	2	4
	LOTISSEMENT LA CROIX D'HERVAULT	1	1		2
	LA GUITTIERE		1		1
	LA VILLEDIEU DU PERRON	1	1	1	3
	LES FOSSES	1	1	1	3
	NARBONNEAU	1	1	1	3
	SALLE DES FETES	1	1	1	3
	ROUTE DES ECOLES	1	1		2
	ROUTE D'AVON	1	1		2
Total Pamproux	8	9	6	23	
POUGNE-HERISSON	POUGNE BOURG	1	1	1	3
	HERISSON	1	1	1	3
	Total Pougne Hérisson	2	2	2	6
REFFANNES	BOURG	1	1	1	3
	LES BERNIERES	1	1	1	3
	LOTISSEMENT ROUTE DE PARTHENAY	1	1	1	3
	Total Reffannes	3	3	3	9
ROMANS	DECHETTERIE	1	1	2	4
	Total Romans	1	1	2	4

SAIVRES	LA BRIAUDIERE	1	1	1	3
	DECHETTERIE	1	1	2	4
	ECOLE	1	1	1	3
	PERRE	1	1	1	3
	LUGNE	1	1	1	3
	PAUNAY	1	1	1	3
	Total Saivres	6	6	7	19
SALLES	BOURG	1	1	1	3
	Total Salles	1	1	1	3
SECONDIGNY	CAMPING	1	2	3	6
	DECHETTERIE	2	2	2	6
	ANCIEN DEPOT	2	2	3	7
	COLLEGE	1			1
	MAISON DE RETRAITE			1	1
	MAISON DE LA POMME		1		1
	SALLES DES FETES		1	1	2
Total Secondigny	6	8	10	24	
SOUDAN	CIMETIERE	1	1	1	3
	DECHETTERIE	1	1	1	3
	Total Soudan	2	2	2	6
SOUTIERS	LA BORDE	1	1	1	3
	LA VEILLERIE	1	1	1	3
	PARKING PARC FLORAL	1	1	1	3
	Total Soutiers	3	3	3	9
SOUVIGNE	DECHETTERIE	1	1	1	3
	L'HERMITAIN	1	1	1	3
	FONFREROUX	1	1	1	3
	AINSAY	1	1	1	3
	BOIS PINEAU	1	1	1	3
	STADE	1	1	1	3
	HACIENDA		1		1
Total Souvigné	6	7	6	19	
SAINT-AUBIN-LE-CLOUD	DECHETTERIE	2	2	2	6
	ERA	1	1	1	3
	LES MOTHES	1	1	1	3
	STADE	1	2	2	5
	PLAN D'EAU		1		1
	SALLES DES FETES		1		1
	Total Saint Aubin le Cloud	5	8	6	19
SAINTE-EANNE	ANCIENNE DECHETTERIE	1	1	1	3
	MAIRIE	1	1	1	3
	SMC - CENTRE DE TRI		1		1
	Total Sainte Eanne	2	3	2	7
SAINT-GEORGES-DE-NOISNE	DANZAY	1	1	1	3
	LA BARLIERE	1	1	1	3
	STADE	1	1	1	3
	Total Saint Georges de Noisé	3	3	3	9
SAINT-GERMIER	MAIRIE	1	1	1	3
	Total Saint Germier	1	1	1	3
SAINT-LIN	ROUTE DE BEAULIEU	1	1	1	3
	STADE	1	1	1	3
	Total Saint Lin	2	2	2	6
SAINT-MAIXENT-L'ECOLE ENSOA	MUSEE SOUS OFFICIER		1	1	2
	FIDELITE	1	1	1	3
	ensoa	1			1
	ENSOA	1	1	1	3
	VAGUEMESTRE	1			1
	Total ENSOA	4	3	3	10
SAIN- MAIXENT-L'ECOLE	LES CHASSEIGNES	1	1	1	3
	GENERAL FAUCHER	1	1	1	3
	GENERAL SARAIL		1		1
	LA PLAINE	1	1	1	3
	LE VENTOUX	1	1	1	3
	PLACE DU CENTENAIRE	1	1		2
	ANDRE GIDE	1	1	1	3
	DECHETTERIE	3	3	3	9
	CAMPING		1	1	2
	E ZOLA		1		1
	RUE HORSHAM	1	1	1	3
	LYCEE	1			1
	MAISON DE RETRAITE			1	1

	SALLE RABELAIS		1		1
	Total Saint Maixent L'Ecole	11	14	11	36
SAINT-MARC- LA-LANDE	BOURG	1	1	1	3
	Total Saint Marc La Lande	1	1	1	3
SAINT-MARTIN-DU-FOUILLOUX	SAINT CHARTRES	1	1	1	3
	STADE	1	1	1	3
	Total Saint Martin du Fouilloux	2	2	2	6
SAINT-MARTIN-DE-SAINT-MAIXENT	SOIGNON	1	1	1	3
	FIOL	1	1	1	3
	GENTRAY	1	1	1	3
	Total Saint Martin de Saint Maixent	3	3	3	9
SAINTE-NEOMAYE	DECHETTERIE	2	2	3	7
	ATELIER MUNICIPAL		1		1
	Total Sainte Néomaye	2	3	3	8
SAINT-PARDOUX	DECHETTERIE	1	2	2	5
	SALLE DES FETES	1	2	2	5
	Total Saint Pardoux	2	4	4	10
VASLES	LA COURSAUDIÈRE	1	1	1	3
	DECHETTERIE	1	2	2	5
	LA GRUZARDIÈRE	1	1	1	3
	LA PAGERIE	1	1	1	3
	LE PORTEAU		1		1
	LOTISSEMENT FERRIÈRE	1	1	1	3
	LOTISSEMENT ROUTE DE PARTHENAY	1	1	1	3
	MAISON DU MOUTON	1	1	1	3
	PONT DE LA BOIVRE	1	1	1	3
	Total Vasles	8	10	9	27
VAUSSEROUX	BOURG	1	1	1	3
	Total Vausseroux	1	1	1	3
VAUTEBIS	BOURG	1	1	1	3
	Total Vautebis	1	1	1	3
VERNOUX-EN-GATINE	EGLISE		1	1	2
	DECHETTERIE	1	2	2	5
	LA FAZILLÈRE	1	1	1	3
	SALLE DES FETES		1		1
	Total Vernoux en Gâtine	2	5	4	11
VERRUYES	DECHETTERIE	1	2	2	5
	BOURG	1	1	1	3
	CAMPING		1	1	2
	Total Verruyes	2	4	4	10
VOUHE	CIMETIÈRE	1	1	1	3
	EGLISE	1	1	1	3
	GRATTELOUP	1	1	1	3
	Total Vouhé	3	3	3	9
Total		173	206	193	572

Proposition - 10 Déchetteries



UN GESTE AU QUOTIDIEN

Donner une seconde vie au textile, linge de maison et chaussures

Donner ses vêtements, c'est agir pour le développement durable. En effet, c'est moins de déchets dans nos poubelles, une croissance durable pour les activités de récupération et de valorisation, et des créations d'emplois solidaires grâce au tri, à la transformation et à la revente des vêtements.

Ainsi, le SMC, en partenariat avec la Croix Rouge Française et différentes communes du territoire, a implanté 30 bornes textiles sur l'ensemble du territoire.

Que deviennent les textiles, linges et chaussures déposés dans les bornes ?

Les dons connaîtront des sorts* différents selon leur qualité:

- 56% des vêtements sont destinés au réemploi, c'est-à-dire qu'ils serviront une seconde fois,
- 26% des articles sont recyclés (en chiffons d'essuyage, en enveloppes des matelas, en isolant thermique et/ou acoustique pour le bâtiment...)
- 18% des articles ne sont ni réemployables, ni recyclables du fait de leur état ou de leur matière.

*Sources : collection repères, synthèse Textiles d'habillement, linge de maison, et chaussures, données 2009, ADEME

Les vêtements déposés dans les bornes doivent être en **sacs fermés, propres, secs et les chaussures liées.**



Liste des bornes Croix-Rouge « Textiles, linges de maison, chaussures » implantées sur le territoire :

AZAY-SUR-THOUET : Près du cimetière; CHERVEUX : Place du bourg près de la Mairie; EXIREUIL : Rue de Chausseroy + Cimetière; LA CRECHE : Place de l'Eglise + Chavagné; LA MOTHE-SAINT-HERAY : Rue de la Petite Gare; MAZIERE-EN-GATINE : Cimetière; MENIGOUTE : château d'eau; NANTEUIL : Maison du Temps Libre; PAMPROUX : Déchetterie "Bel Air"; REFFANNES : place du bourg; SAIVRES : Parking de l'école; SECONDIGNY : station service super U; SAINT-AUBIN-LE-CLOUD : Place du bourg; SAINT-MAIXENT-L'ECOLE : Déchetterie + Secours catholique + Rue du Général Sarail + OPAC; SAINT-PARDOUX : Parking du foyer rural; SAINTE-NEOMAYE : Déchetterie "Perds ses chaussures"; VASLES : place de l'église; VERNOUX-EN-GATINE : place de l'église; VERRUYES : déchetterie + parking du cheval blanc

Lettre du SMC n°4- octobre 2012
Directeur de la publication : Marie-Françoise TRAVERS
Rédaction : Service communication SMC
Conception graphique : Service communication



Pour tout renseignement
complémentaire, contactez le SMC :
05 49 05 37 10
www.smc79.fr



TARIFS DES PRESTATIONS : ANNÉE 2012		
Budget déchets	Euro HT	
ENLÈVEMENT CAISSON ENCOMBRANTS		
Forfait enlèvement rayon 25 Km	78,00	} si >25 Km => 1,80 €/km supplémentaire
Sur site Ciel de Sèvre	28,00	
Forfait livraison avec bennage simple (sans dépose de caisson) rayon 25 km et minimum 15m3 de marchandise	41,00	
LOCATION D'UN CAISSON		
Annuelle	852,00	
Mensuelle	95,00	
Hebdomadaire	32,00	
Caisson spéciaux location annuelle	1 400,00	
LOCATION D'UN COMPACTEUR		
Annuelle	3 000,00	
Mensuelle	324,00	
Hebdomadaire	100,00	
LOCATION NACELLE		
Option 1 : sans chauffeur /l'h	22,00	
Option 2 : avec chauffeur /l'h	57,00	
Option 3 : sans chauffeur /journée	110,00	
Option 4 : avec chauffeur/journée	260,00	
LOCATION BENNE ORDURES MÉNAGÈRES		
Benne collecte OM sans chauffeur à l'heure	60,00	
TRANSPORTS		
Fonction collecte BAV 1 chauffeur 1 PL semi grue à l'heure	75,00	2,20 € / km
Fonction collecte déchets par grue 1 chauffeur 1 PL équipé grue à l'heure	75,00	1,75 € / km
Fonction location semi remorque sans chauffeur par jour (400 km/jour)	95,00	1,40 € / km
TRAITEMENT DE BOIS ET DÉCHETS VERTS		
Traitement du bois classe A	15,00	
Traitement du bois classe B ou mélange	30,00	
Traitement déchets verts le m ³	6,00	
Traitement déchets verts la tonne	20,00	
VENTE DE BROyat		
Bois classe A broyé le m3	6,00	} Facturation minimale de 5 €
Bois classe A broyé la tonne	24,00	
Bois feuillus/résineux broyé le m3	10,04	
Bois feuillus/résineux broyé la tonne	40,14	
GRAVATS		
Apports direct en centre d'enfouissement le m ³	10,00	
Apports direct en centre d'enfouissement la tonne	8,00	
DASRI (convention CDPS)		
Tarifs identiques annexe convention CDPS		
DÉCHETTERIES		
Redevances professionnels ou collectivités comprenant collecte, transport et traitement		
Déchets non valorisables (tout venant) le m ³	23,00	
Déchets verts le m ³	6,00	
Déchets valorisables (Cartons, ferrailles) le m ³	Gratuit	
Déchets de bois le m ³	6,00	
Déchets électriques (DEEE) l'unité	Gratuit	
Déchets inertes en déchetterie (Gravats) le m ³	15,00	
Renouvellement de carte suite perte ou vol	5,00	
Tarif par carte au delà de trois (3) par professionnel	2,00	
Passage supplémentaire		
A l'unité	2,00	
Par 5	8,00	

DÉCHETS TOXIQUES TOUS PROFESSIONNELS		
Tout les déchets de cette catégorie (hors filtre) le litre	3,80	
Filtres (huile, gazoil) tous véhicules à l'unité	0,25	
Comprenant traitement et transport vers usine agréée après reconditionnement		
REDEVANCE POUR DÉCHETS NON MÉNAGERS (PROFESSIONNELS-ADMINISTRATIONS-COLLECTIVITES)		
PP1 : Forfait Petit Producteur en C1- par an	54,00	
PP2 : Forfait Petit Producteur en C2- par an	75,00	
Forfait paysagistes par an	2 100,00	
B1 : Conteneur 240 L C1 - par an	188,00	
B2 : Conteneur 360 L C1 / an	196,00	
B3 : Conteneur 660 L C1 / an	338,00	
B4 : Conteneur 240 L C2 / an	227,00	
B5 : Conteneurs 360 L C2 / an	320,00	
B6 : Conteneur 660 L C2 / an	588,00	
BR1 : Conteneur recyclables (cartons) 660 L C1 / an	100,00	
BR2 : Recyclables (cartons) sans bac C1 / an	100,00	
BR3 : Conteneur recyclables (cartons) 660 L collecte mensuelle / an	86,00	
Bacs disponibles sur certaines tournées		
B7 : Conteneur 1000 L C1 / an	550,00	
B8 : Conteneur 2400 L C1 / an	1 318,00	
B9 : Conteneur 3200 L C1 / an	1 754,00	
B10 : Conteneurs 1000 L C2 / an	894,00	
B11 : Conteneur 2400 L C2 / an	2 144,00	
B12 : Conteneur 3200 L C2 / an	2 856,00	
B + D : Conteneurs + déchetteries		
NB : N fois le tarif correspondant à la contenance et à la fréquence		
ID = 1 fois le forfait correspondant à l'usage de la déchetterie (F1,D2,D3)		
Tarifs manifestations		
Mise à disposition par bac	10,00	
Forfait par collecte traitement au litre	0,035	
Forfait nettoyage par bac (applicable seulement si bac sale)	5,00	
CENTRE DE TRI		
	Part service	Part administration
Ventilation du coût à la tonne	98,00%	2,00%
Un flux: Papiers-Journaux-Magazines/ la tonne entrante	42,65	€ NET
Un flux : Emballages seuls/la tonne entrante	251,18	5,00
Mise en balles cartons/la tonne	23,70	
Pesée double les 80 premières pesées par mois	4,18	
Pesée double au delà par mois	3,00	
Perte d'un badge	15,00	
Tarif deuxième composteur	30,00	

HAUT VAL-DE-SEVRE ET SUD-GATINE



SYNDICAT MIXTE A LA CARTE